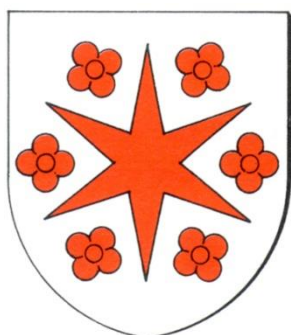


# PLAN LOCAL d'URBANISME

## Herrlisheim-près-Colmar



### 1. Rapport de présentation

#### 1a. Diagnostic territorial

PLU en cours d'élaboration

Le Maire



2022

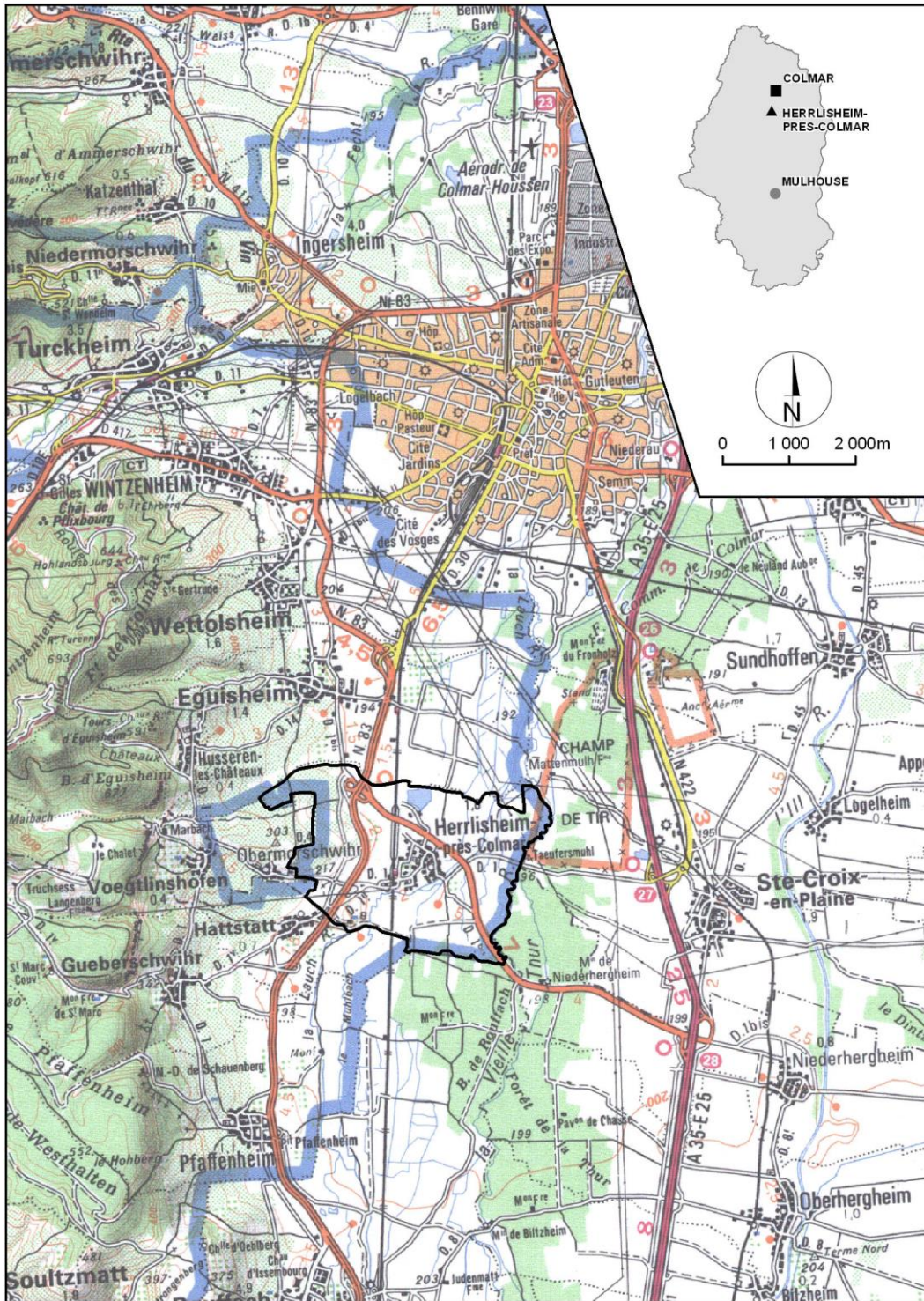


# Sommaire

<b>I. Etat initial de l'environnement.....</b>	<b>8</b>
<b>1. Le contexte naturel.....</b>	<b>10</b>
1.1. Le contexte topographique, géologique et pédologique .....	10
1.2. Le contexte climatique .....	10
<b>2. L'eau.....</b>	<b>12</b>
2.1. Bassin versant et réseau hydrographique .....	12
2.1.1. La Lauch et ses affluents.....	12
2.1.2. Régime et comportements extrêmes.....	12
2.2. Régime et qualité des eaux souterraines.....	13
2.3. Les zones à dominante humide .....	13
<b>3. Les milieux naturels .....</b>	<b>17</b>
3.1. L'occupation des sols .....	17
3.1.1. Les coteaux viticoles.....	17
3.1.2. La Basse Terrasse Vosgienne.....	17
3.1.3. Le fond de vallée alluvial .....	19
3.2. Noyaux de biodiversité et corridors écologiques .....	20
3.3. Les mesures de protection du milieu naturel .....	21
3.3.1. Le Grand Hamster .....	21
3.3.2. Terrains naturels acquis par le conservatoire des sites Alsaciens .....	23
<b>4. Le paysage.....</b>	<b>25</b>
4.1. Présentation générale .....	25
4.2. La « trame verte et bleue » .....	25
4.3. Les abords de la route départementale n° 1 bis .....	27
<b>5. Les documents supra-communaux, les contraintes et nuisances .....</b>	<b>29</b>
5.1. Les documents supra-communaux.....	29
5.1.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Colmar-Rhin-Vosges .....	29
5.1.2. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Colmar Agglomération .....	29
5.1.3. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) .....	30
5.1.4. Le SDAGE et les SAGE.....	31
5.2. Les servitudes d'Utilité Publique .....	32
5.3. Contraintes et risques .....	32
5.3.1. Les risques de pollution des sols .....	32
5.3.2. Les sites graviérables .....	33
5.3.3. Les installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.).....	33
5.3.4. L'aire viticole .....	34
5.3.5. Le Plan de Prévention des risques d'inondation .....	36
5.3.6. Risque sismique.....	36
5.3.7. Risque retrait-gonflement des sols argileux .....	37
5.3.8. Les périmètres de protection des monuments historiques .....	38
5.3.9. Les périmètres archéologiques.....	38
5.3.10. Les cavités souterraines .....	39
5.4. Informations particulières .....	40
5.4.1. Urbanisation le long des autoroutes et voies à grande circulation .....	40
5.4.2. Liste des infrastructures de transport terrestre soumises aux dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 .....	40
5.4.3. Qualité de l'air .....	41
5.4.4. Les anciennes décharges .....	41
5.4.5. Le risque lié au plomb.....	41

<b>II. Analyse urbaine.....</b>	<b>43</b>
<b>1. Analyse du bâti.....</b>	<b>47</b>
1.1. Un village et sa rivière.....	47
1.2. Le village ancien, reflet de la communauté traditionnelle.....	49
1.3. Le patrimoine bâti.....	49
1.4. Le village ancien, mutations et enjeux.....	52
1.5. La périphérie pavillonnaire.....	52
1.6. Le développement de l'habitat collectif.....	56
1.7. L'annexe de «Herrlisheim-vignoble».....	57
1.8. Deux quartiers excentrés.....	58
1.9. Au nord de la «déviation», les activités économiques.....	59
<b>III. Etude socio- économique.....</b>	<b>61</b>
<b>1. La population.....</b>	<b>64</b>
1.1. Evolution démographique.....	64
1.2. Composantes de l'évolution démographique.....	66
1.3. Structure par âge.....	67
1.4. Evolution de la structure par âge.....	68
<b>2. Le logement.....</b>	<b>69</b>
2.1. Evolution de la taille des ménages.....	69
2.2. Le parc de logements.....	70
<b>3. Les activités et l'emploi.....</b>	<b>76</b>
3.1. Population active résidente.....	76
3.2. Répartition socioprofessionnelle de la population active.....	76
3.3. Emploi.....	77
3.4. Le secteur agricole.....	78
3.5. Chiffres du chômage dans la commune.....	79
3.6. Lieux de travail des actifs occupés de la commune.....	79
3.7. Provenance des travailleurs entrants dans la commune.....	80
<b>4. Les équipements et services publics.....</b>	<b>80</b>
4.1. Principaux services et équipements.....	81
4.2. Equipements scolaires.....	81
4.3. Associations.....	82
<b>5. Les transports.....</b>	<b>82</b>
5.1. Moyen de transport principal utilisé lors du déplacement domicile-travail.....	82
5.2. Les transports en commun.....	82
5.3. Les transports routiers.....	83
5.4. Les déplacements doux.....	84
5.5. Le stationnement.....	84
<b>6. Les réseaux et services collectifs.....</b>	<b>87</b>
6.1. Alimentation en eau potable.....	87
6.2. Assainissement.....	88
6.3. L'évacuation et l'élimination des déchets.....	89
<b>IV. Les enjeux.....</b>	<b>90</b>
<b>1. Enjeux en matière de logements.....</b>	<b>91</b>
<b>2. Enjeux en matière d'équipements.....</b>	<b>91</b>

<b>3. Enjeux économiques.....</b>	<b>92</b>
<b>4. Enjeux en matière de transports .....</b>	<b>92</b>
<b>5. Enjeux agricoles .....</b>	<b>92</b>
<b>6. Enjeux environnementaux .....</b>	<b>92</b>
<b>7. Les enjeux paysagers et de cadre de vie.....</b>	<b>93</b>



## - Situation générale -



« *D'argent à l'étoile de six rais de gueules, accompagnée de six quarte-feuilles du même ordonnées en orle entre chaque rais de l'étoile.* »



La commune de **Herrlisheim-près-Colmar** est située dans le département du Haut-Rhin, comprise dans la Communauté d'Agglomération de Colmar et sur la rivière « Lauch ». Village de la plaine alluviale, son territoire s'étend également sur le flanc Est de collines sous-vosgiennes.

Sa population s'élève à 1802 habitants en 2014, et sa superficie est de 768 hectares, dont 10 hectares de bois et forêts.

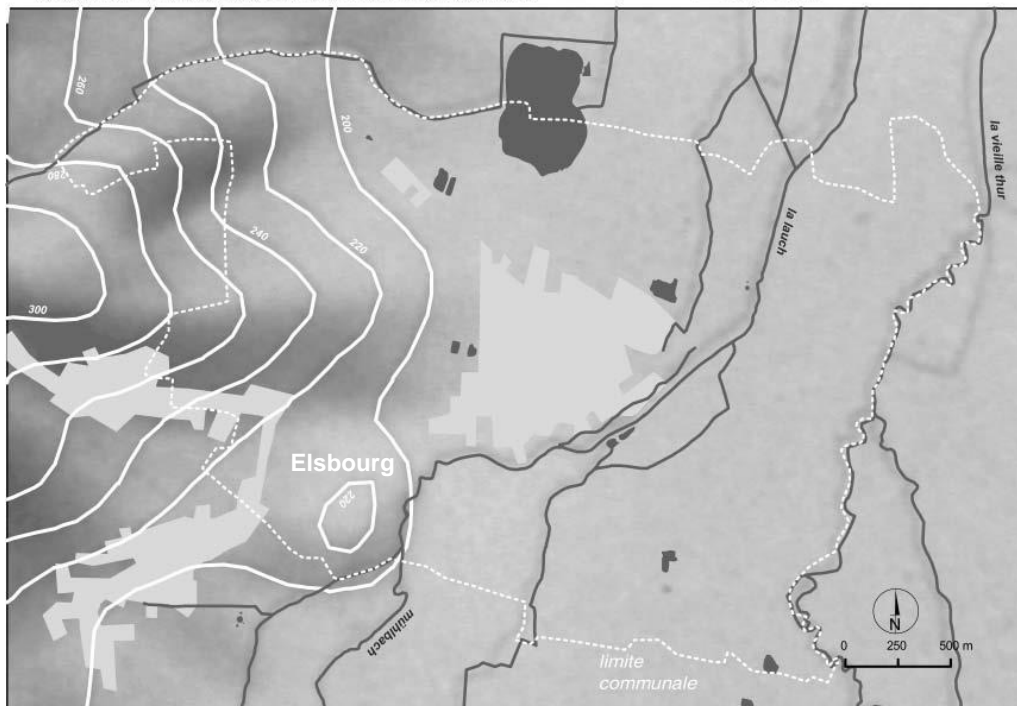
« Une villa mérovingienne de 662 atteste l'occupation humaine de Herrlisheim au VII<sup>e</sup> siècle. Cour abbatiale du VIII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, le village devint fief (Dinghof) du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. Propriété des évêques de Strasbourg, Herrlisheim est donné en fief aux Hattstatt, puis, à leur extinction en 1585, aux Schauenbourg. Le village est fortifié en 1289, probablement à l'époque où le château est édifié. L'agglomération est entourée d'une double enceinte de chaque côté d'un fossé, et pourvue à l'extérieur d'un réseau de canaux.» (source : *Patrimoine du Haut-Rhin*).

La commune bénéficie de la dynamique de l'agglomération de Colmar, de la proximité des deux axes Nord-Sud, la R.D. 83 et l'autoroute A35, et de la présence du vignoble valorisant le cadre de vie.

Le territoire de Herrlisheim est limitrophe avec les communes de Sainte-Croix-en-Plaine, Colmar, Eguisheim, Obermorschwihr et Hattstatt.

# I. Etat initial de l'environnement





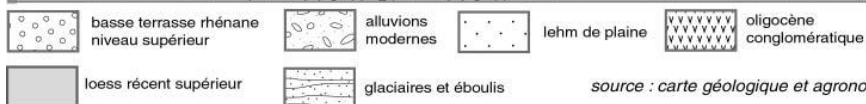
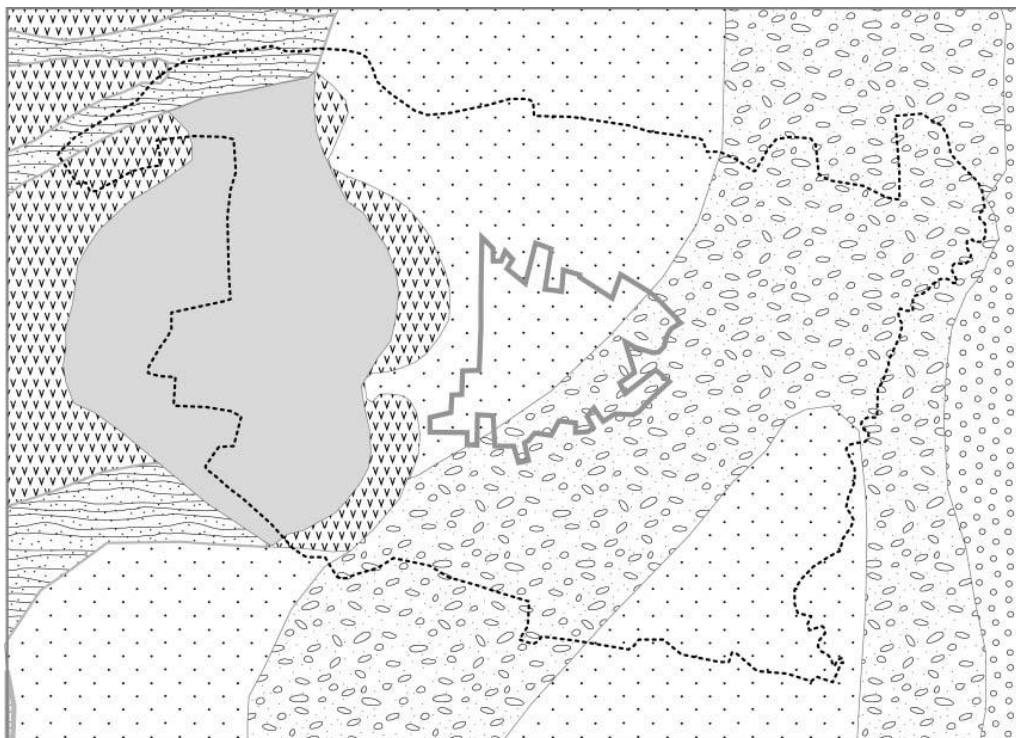
### RELIEF ET HYDROGRAPHIE

**LES COLLINES VITICOLES**  
sous-vosgienne de très bonne fertilité,

**LA BASSE TERRASSE**  
lehmique de bonne fertilité,

**LE FOND DE VALLEE**  
**ALLUVIAL**

### GEOLOGIE ET AGRONOMIE



source : carte géologique et agronomique du Haut Rhin

# 1. Le contexte naturel

## 1.1. Le contexte topographique, géologique et pédologique

Le territoire communal s'étend d'Ouest en Est du bord des Collines sous-Vosgiennes jusque dans la Plaine de l'III ; il se structure donc en une partie collinaire culminant à 290 mètres d'altitude environ au lieu-dit « Niederreich » et une vaste plaine alluviale de pente sud-nord s'étalant de 198 mètres d'altitude en amont à 193 mètres en aval. Élément singulier dans le paysage, la colline de l'« Elsbourg » s'avance vers la plaine et domine directement le cours de la Lauch. Le village est implanté au centre de ce territoire, avec une altitude moyenne de 195 mètres.

## 1.2. Le contexte climatique

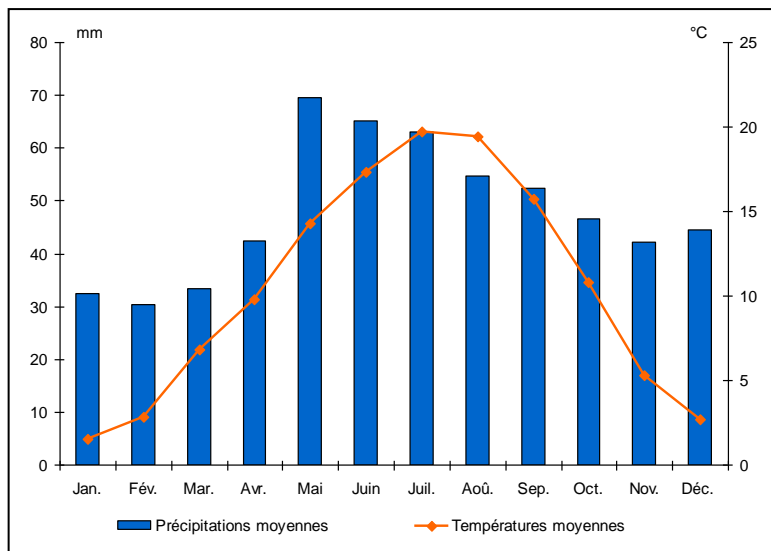
La station météorologique la plus représentative du climat local est celle de Colmar-Meyenheim. Le climat est de type semi continental, caractérisé par des précipitations modérées, faibles en hiver, et par d'importants écarts thermiques entre l'été et l'hiver.

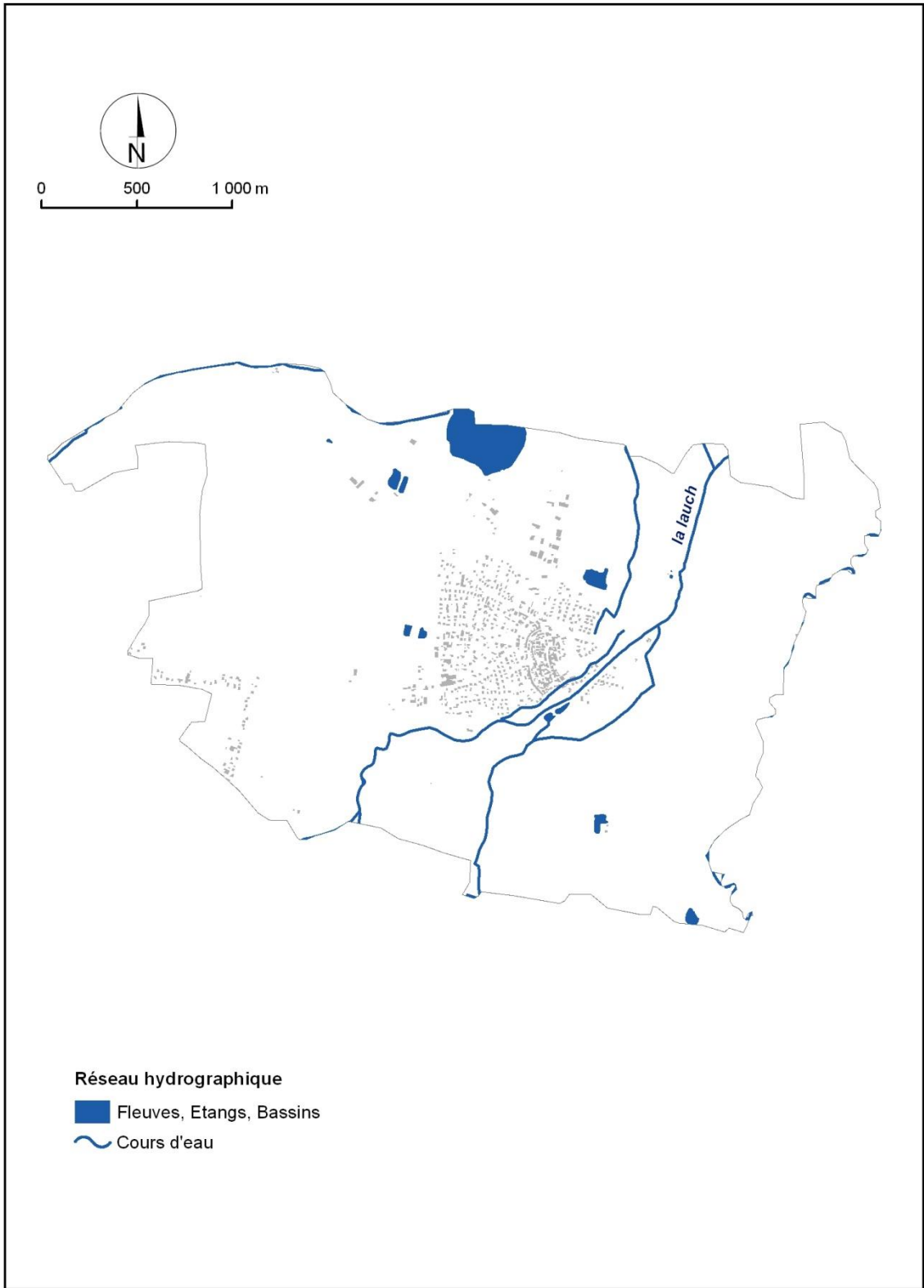
La température annuelle moyenne est de 10,5°C pour les périodes récentes. Juillet est le mois le plus chaud (19,7°C) et janvier le mois le plus froid (1,5°C).

Les précipitations moyennes annuelles sont de 576,8 mm. La saison la moins arrosée est l'hiver (novembre à mars). Les précipitations les plus importantes sont enregistrées en été : elles correspondent à des pluies d'orage. La hauteur maximale des précipitations tombées en 24 heures, soit 80,6 mm, a été observée le 10 juillet 1989.

### Diagramme ombrothermique de Colmar-Meyenheim

Source : Météo France





## 2. L'eau

### 2.1. Bassin versant et réseau hydrographique

#### 2.1.1. La Lauch et ses affluents



Le territoire communal est fortement marqué par la présence de l'eau et particulièrement par la Lauch qui traverse le ban du Sud-Ouest au Nord -Est et dont le cours a été rectifié en aval du village au cours des siècles passés ; cette empreinte est encore renforcée par les nombreux fossés ou diffluences de la rivière, en particulier au droit du village.

Le territoire communal est limité dans sa partie Nord-Est par la Vieille Thur ou Canal des 12 Moulins, qui est une diffluence de la Thur rejoignant la Lauch et utilisée par plusieurs moulins ; son débit interannuel est de 0,53 m<sup>3</sup>/s.

#### 2.1.2. Régime et comportements extrêmes

La Lauch, qui prend sa source sur les flancs du Breitfirst, rejoint l'Ill au niveau de Colmar et draine ainsi un bassin versant de 390 km<sup>2</sup>. Lors des étés très secs, il n'est pas rare que l'écoulement disparaisse entre Issenheim et Herrlisheim. Il s'agit là d'une conséquence des pertes par infiltration liées au caractère très perméable des alluvions et à la situation relativement profonde du toit de la nappe dans ce secteur de plaine.

A l'opposé les crues de la Lauch peuvent donner naissance à des inondations particulièrement étendues suite à des épisodes pluvieux prolongés, aggravés par la fonte nivale et le caractère encaissé de la partie amont du bassin versant. Au droit de Herrlisheim, ce sont quasi-exclusivement les terrains en rive droite qui sont concernés par l'épandage des crues selon les études menées dans le cadre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

On observe ainsi sur les dernières années que la qualité des eaux de la Lauch n'est pas équivalente tout le long du bassin versant. En amont, la qualité générale des eaux de la Lauch est bien préservée. Plus en aval sur le secteur de piémont vosgien et jusqu'à sa confluence avec l'Ill, la Lauch possède une qualité générale des eaux de passable à mauvaise.

Mesuré à Pulversheim (station A1462050, située environ 15 kilomètres en amont de Sainte-Croix-en-Plaine), le débit de la Thur connaît son étiage en été. Les débits de crue sont élevés : jusqu'à 153 m<sup>3</sup>/s en janvier 2004, alors que le débit moyen annuel (module) est de 6,12 m<sup>3</sup>/s. Cette amplitude explique les débordements et les zones inondables.

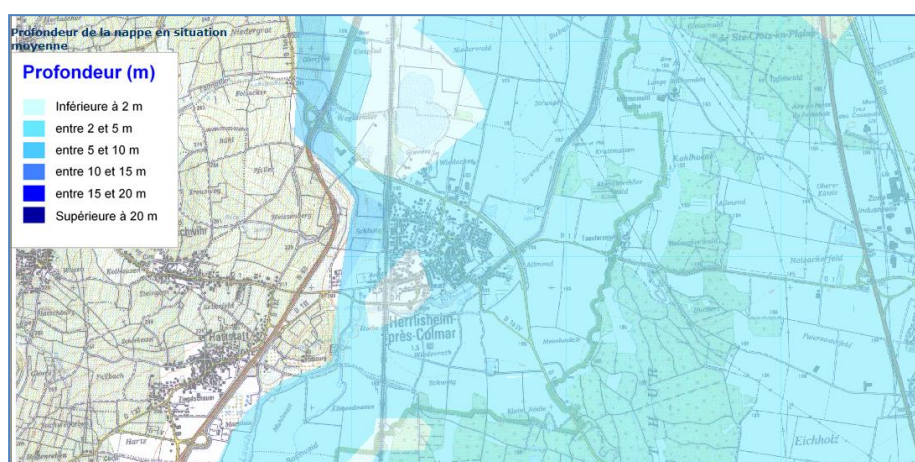
La Vieille Thur est de deuxième catégorie piscicole. Elle présente un état chimique et écologique moyen, et un bon état morphologique (qualité des berges, tracé naturel). L'Union Européenne fixe à 2015 l'objectif de bon état écologique et à 2027 le bon état chimique. Le déclassement de la qualité du cours d'eau est lié aux nitrates d'origine agricole et aux eaux de voirie.

Dix actions sont prévues par l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour améliorer l'état de la vieille Thur.

Le territoire est concerné par le projet de schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Lauch et le SAGE III Nappe-Rhin.

## 2.2. Régime et qualité des eaux souterraines

La nappe phréatique de la plaine d'Alsace s'écoule ici selon une direction Sud-Sud-Ouest /Nord-Nord-Est. Cette nappe circule à une vitesse de quelques mètres par jour à travers les alluvions perméables de la terrasse vosgienne rejoignant en aval, les alluvions d'origine rhénane. L'épaisseur de l'aquifère atteint ici 45 mètres en moyenne. Le toit de la nappe se situe environ à 5 mètres de la surface du sol. Par ailleurs, la nappe phréatique étant approvisionnée à 85 % par des infiltrations en provenance des rivières, et à 15 % par les précipitations, son niveau fluctue tout au long de l'année. C'est ainsi qu'il est au maximum à la sortie de l'hiver après une période de recharge et au minimum en été-automne.



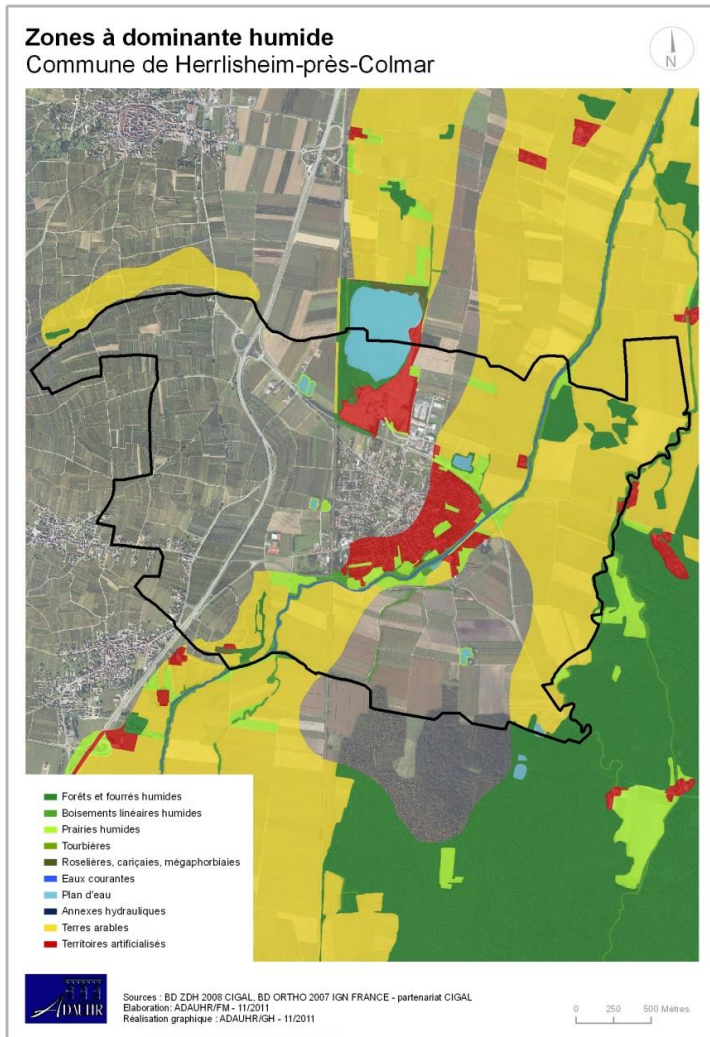
APRONA

A Herrlisheim, la nappe phréatique est touchée par différentes formes de pollution. On peut relever les polluants principaux suivants :

- les chlorures : la langue salée issue des terrils du bassin potassique atteint ici des taux restant en dessous de 100 mg/l (teneur qui reste néanmoins très inférieure à la norme de potabilité (250 mg/l) ;
- les nitrates : les taux en nitrates se situent entre 10 et 50 mg/l selon les points de prélèvement, dépassant le seuil des 25 mg/l qui est le niveau guide européen. Le seuil de potabilité de 50 mg/l est dépassé ponctuellement près du vignoble.
- L'atrazine et ses métabolites se situent à un seuil inférieur à 1 micro-gramme par litre. (source : inventaire de la qualité des eaux souterraines dans la vallée du Rhin Supérieur – Région Alsace)
- les sulfates : d'après la carte de la qualité de la nappe établie par l'Agence de bassin, Herrlisheim se situe dans une plage comprise entre 50 et 100 mg/l (norme de potabilité : 250 mg/l).

## 2.3. Les zones à dominante humide

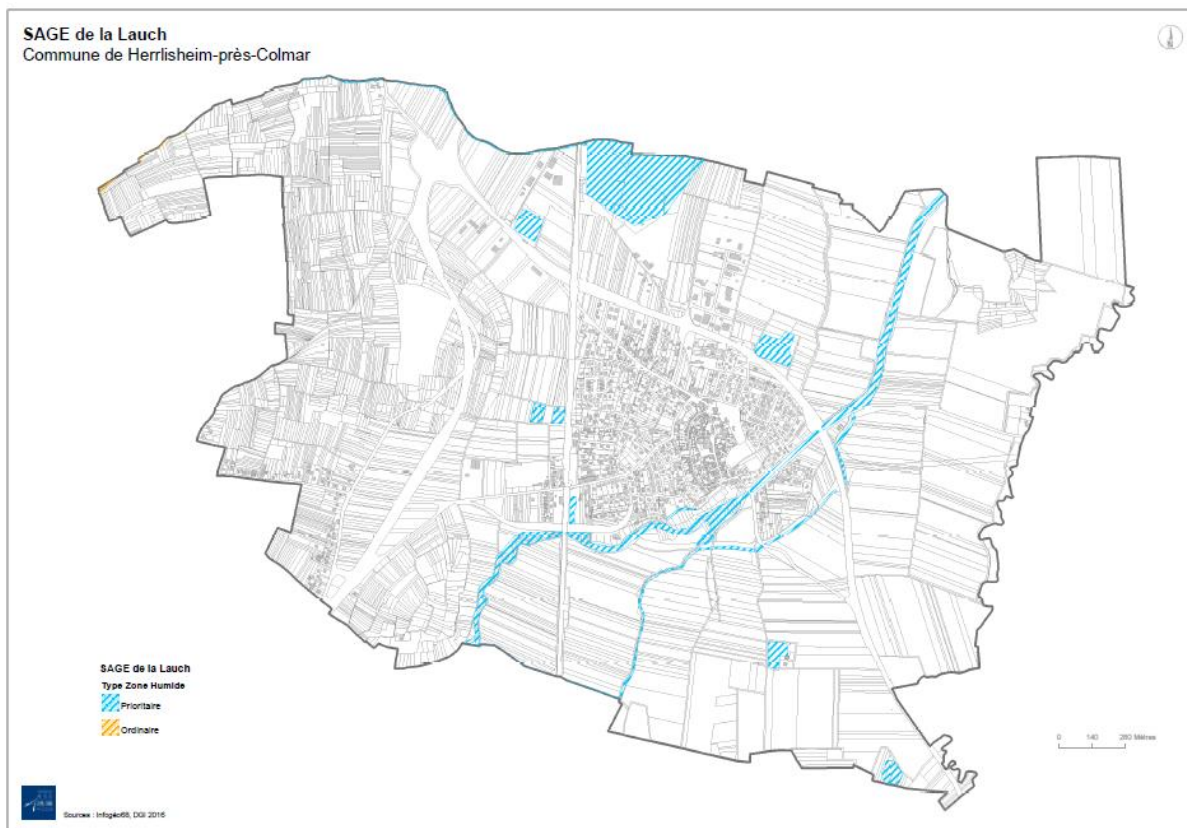
La base de données CIGAL recense des zones à dominante humide potentielles (carte d'alerte). Elles sont identifiées, pour l'essentiel, de part et d'autre du cours d'eau de la Lauch, sur des terres arables, des prairies ou forêts humides, et à l'est de la commune (vieille Thur), ainsi qu'autour des plans d'eau et gravière au nord.



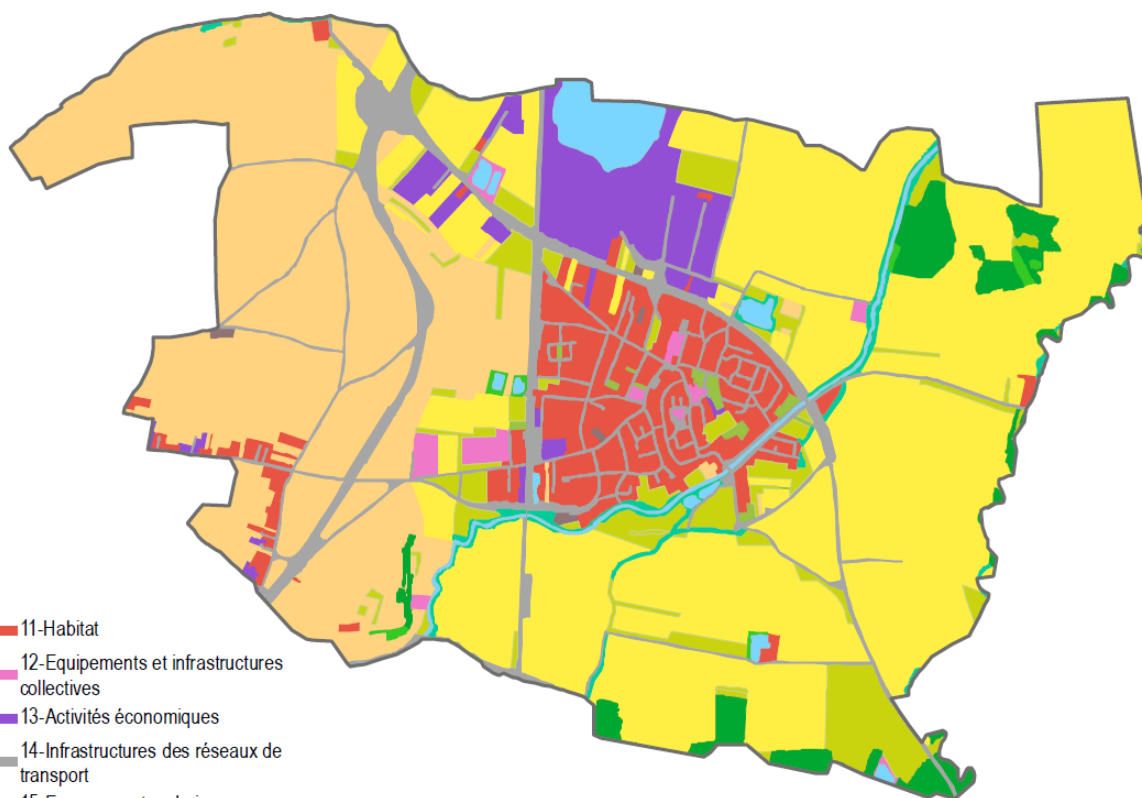
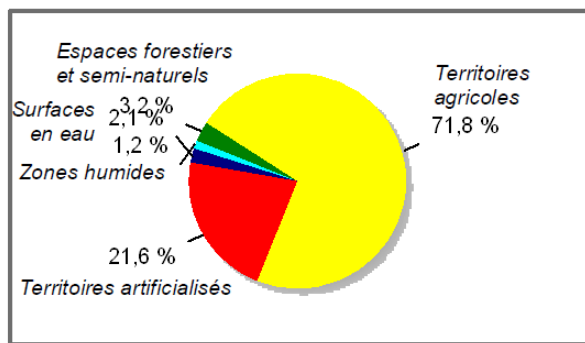
Il est rappelé que la base de données CIGAL n'a pas de vocation réglementaire. Toutefois, elle permet d'avoir une vision des ZDH, potentielles, et de sensibiliser les acteurs de l'aménagement sur les zones identifiées comme comportant un caractère d'humidité.

Il est important de noter que son utilisation dans un programme d'aménagement nécessite obligatoirement des investigations complémentaires adaptées. Elle peut servir comme aide à la définition des enjeux liés à la préservation de zones humides dans le cadre de la révision des documents de planification et d'urbanisme ou divers schémas régionaux, ainsi que pour tout projet d'aménagement et de développement. Elle peut également servir de donnée source pour la réactualisation des inventaires de zones humides réalisés dans le cadre d'un SAGE, d'inventaires départementaux ou intercommunaux, etc.

Il convient également de prendre en compte les zones humides répertoriés dans le cadre du SAGE de la Lauch :



# Occupation du sol



- 11-Habitat
- 12-Equipements et infrastructures collectives
- 13-Activités économiques
- 14-Infrastructures des réseaux de transport
- 15-Espaces verts urbains
- 16-Espaces en mutation
- 21-Terres arables
- 22-Cultures permanentes
- 23-Autres zones agricoles
- 31-Forêts
- 32-Formations naturelles herbacées ou arbustives
- 41-Milieus humides
- 51-Surfaces en eau



Sources : BD OCS GE2 2019 GéoGrandEst



### 3. Les milieux naturels

#### 3.1. L'occupation des sols

(Sources : Université Louis Pasteur, Atlas « ressources naturelles et aménagement » ; Carte géologique et Agronomique du Département du Haut-Rhin).

Le territoire communal, d'une superficie totale de 768 hectares, est occupé principalement par des terres agricoles labourables (360 ha environ) mais également de vignes qui s'étendent sur 202 ha à l'ouest du ban. Avec 16 ha, (dont 9 ha de forêt communale) la forêt n'occupe qu'une place mineure.

Les emprises urbanisées c'est à dire les zones urbaines et urbanisables délimitées au Plan Local d'Urbanisme approchent les 135 ha ; les autres modes d'occupation du sol (vergers, jardins, carrières, friches non affectées situées dans les zones naturelles) occupent alors le reste de la superficie.

Le substrat géologique, le contexte topographique et hydrographique et les activités agricoles déterminent plusieurs entités naturelles, diversement mises en valeur, sur le ban communal :

- Les coteaux viticoles à l'ouest du territoire ;
- La Basse Terrasse lehmique au nord du village, entre collines et Lauch ;
- Le fond de vallée alluvial au sud-est du territoire communal.

##### 3.1.1. Les coteaux viticoles

Constituant le rebord oriental du Piémont viticole, cette unité appartient à la série bioclimatique de la chênaie à chêne sessile ; les sols sont des lœss fins würmiens non décalcifiés, très fertiles, déposés par voie aérienne au quaternaire ; en frange Est affleurent les conglomérats oligocènes constitués principalement de galets calcaires mal consolidés, particulièrement propices à la vigne.

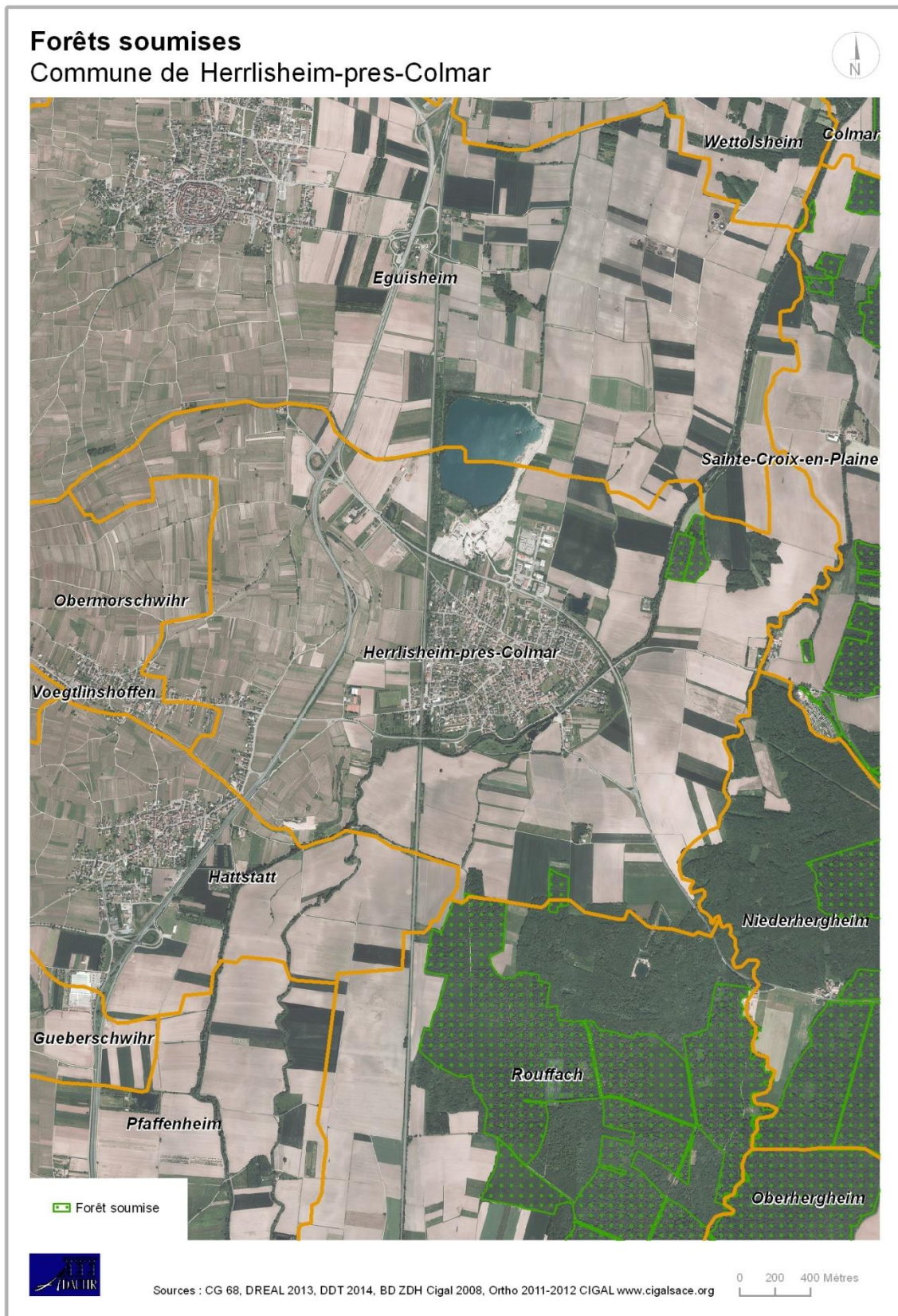
Cette partie du ban communal est alors située dans l'aire viticole A.O.C. qui s'étend sur 201 hectares sur le ban communal ; il s'agit en fait de la frange orientale de l'importante nappe viticole se déployant depuis Vœgtlinshoffen et englobant les vignobles de Hattstatt et d'Obermorschwihr.

Quasi-totalement complanté de vignes, partiellement remembré et cisailé par la Route Nationale, ce secteur ne présente pas d'intérêt faunistique ou floristique particulier ; par contre son importance dans le paysage et sa contribution à l'image de la commune sont certaines.

##### 3.1.2. La Basse Terrasse Vosgienne

Faisant partie de la même unité bioclimatique, cette unité est constituée de sols limoneux, lehms bruns décalcifiés s'étendant à la surface des cailloutis de la Basse Terrasse Vosgienne ; ils proviennent de la décalcification des lœss arrachés, au cours des temps flandriens, aux coteaux voisins, et répandus par les inondations à la surface des graviers de la plaine. Faisant partie d'un ensemble qui se prolonge largement au nord sur la commune d'Eguisheim, elle s'étend au nord du village, entre coteaux et Lauch, et elle est cisailée par la voie ferrée Strasbourg-Bâle, la R.N. 83 et la R.D. 1 bis ; elle comprend également un très important secteur d'exploitation de carrière et une zone artisanale en voie d'extension. Enfin,

plusieurs sorties d'exploitation se sont implantées dans la partie Ouest de cette entité, bien desservie et à l'abri des inondations.



A vocation agricole exclusivement céréalière et entièrement remembré, il s'agit donc d'un secteur très largement artificialisé ; seuls quelques fossés arborés relictuels, le « Langgraben » et le « Straenggraben » ainsi que des boisements entre voie ferrée et carrière viennent contribuer quelque peu à la diversité floristique et faunistique.

### 3.1.3. Le fond de vallée alluvial

Cette unité recouvre essentiellement des sols constitués des alluvions récentes («alluvions modernes») des cours d'eau qui y serpentent ; leur texture est argileuse ou argilo-limoneuse et donne des sols lourds ; la proximité de la nappe phréatique rend les sols fréquemment imbibés.

La végétation naturelle de ces lieux est également sous l'influence du bilan hydrique du sol : aulnes (*Alnus glutinosa*), érables (*Acer pseudoplatanus*) et frênes (*Fraxinus excelsior*) pour les arbres, l'ortie dioïque (*Urtica dioica*), arum tacheté (*Arum Maculatum*), ficaria (*Ficaria ranunculoides*), et impatiante (*Impatiens noli tangere*) pour la strate herbacée.

Ces sols lourds sont à vocation prairiale, et c'est le mode de mise en valeur du sol qui a prévalu jusqu'à une date récente ; suite notamment au remembrement et à la modification de l'économie agricole, les prairies ont totalement disparu au profit principalement de la céréaliculture de maïs, comme sur l'ensemble de l'espace spécifiquement agricole de la commune.

Situé en grande partie en zone inondable, ce secteur de la commune est pratiquement indemne de toute construction ; le moulin « Taeufersmühl » y trouve naturellement sa place sur la « Vieille Thur » ; deux routes départementales R.D. 1 et R.D. 1 bis traversent le secteur.

La présence du réseau hydrographique et des boisements qui y sont attachés - mais également la présence en frange sud et sud-est de bois et forêts situés sur les communes riveraines - confère au secteur une relative biodiversité et un intérêt paysager notable.



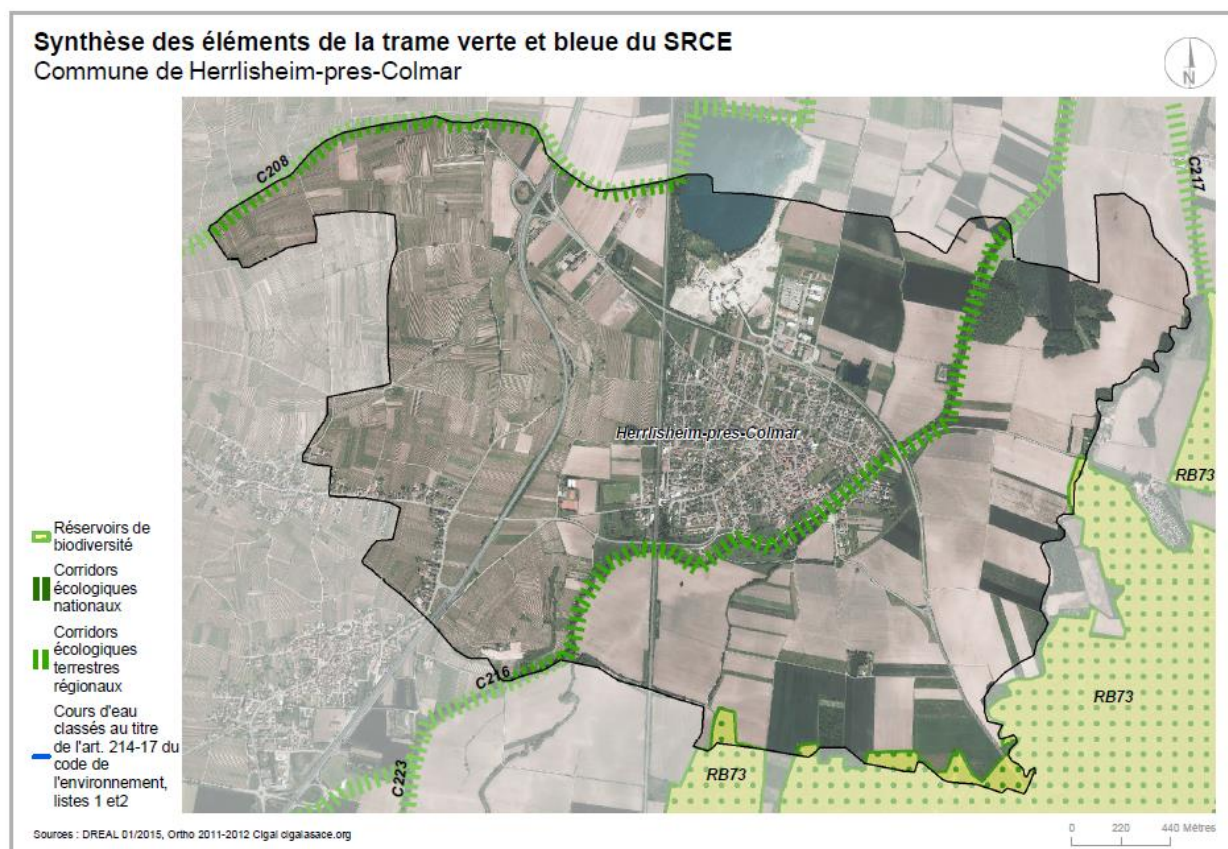
*Le «Plan d'arpentage du ban de la Communauté de Herrlisheim» (Plan Terrier) indique, pour toute la partie sud-est du territoire communal une très nette dominante de prés et de pâturages (en vert clair et vert plus foncé) ; à noter également la présence de bois dont une partie a disparu aujourd'hui.*

*A noter également, en aval du village, la Lauch qui divague encore sous le nom de «Mühlbach» et l'importance du fossé affluent à l'ouest sous le nom de «Altbach».*

### 3.2. Noyaux de biodiversité et corridors écologiques

La nouvelle approche relative aux espaces naturels, introduite en particulier par la loi Grenelle, dépasse la simple préoccupation de protection stricte des milieux et s'attache à en assurer leur vitalité par la préservation et la reconstitution de couloirs écologiques reliant des noyaux centraux de biodiversité.

Il s'agit, dans le cadre de la trame verte régionale, de conserver entre des entités écologiques remarquables un réseau de formations naturelles ordinaires (terres agricoles, prairies, cortèges végétaux le long des ruisseaux, vergers, ...), susceptibles de servir de support aux échanges et flux biologiques.



Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), approuvé en décembre 2015, indique que l'enjeu en termes de trame verte et bleue à l'échelle du territoire de Herrlisheim, consiste notamment à garantir la préservation des noyaux de biodiversité (forêt de Rouffach) et la restauration de 2 corridors biologiques d'importance régionale : un corridor est situé le long de la Lauch, et le second le long du Langgraben au Nord du ban communal.

De plus un enjeu spécifique est mis en avant dans la partie située à l'ouest du village avec la nécessité de maintenir la connexion espaces sous-vosgiens-Lauch (ouest/est), malgré la présence de deux voies de communication importantes de direction nord/sud (RD83 et voie ferrée).

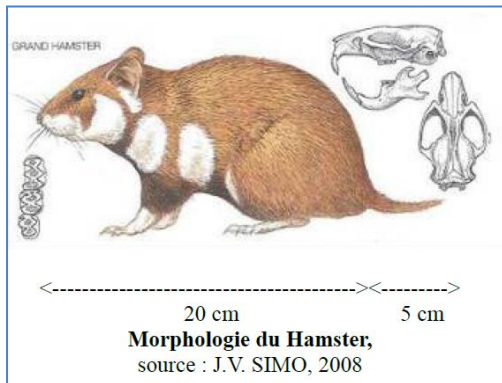
A l'échelle locale, les boisements situés le long de certains cours d'eau secondaire comportent également un intérêt environnemental et paysager.

### 3.3. Les mesures de protection du milieu naturel

#### 3.3.1. Le Grand Hamster

Cet animal, symbole des vastes champs ouverts, a atteint en Alsace la limite occidentale de son aire de répartition couvrant l'Europe centrale et l'Asie. Herrlisheim fait partie de l'aire historique.

La présence de ce mammifère est un indicateur de la biodiversité de l'espace agricole. Les menaces pesant sur l'habitat sont liées à l'intensification ou la modification des pratiques agricoles, d'une part, et à l'urbanisation et aux infrastructures d'autre part.



Un plan de conservation a été mis en œuvre dont l'objectif est de protéger les habitats de l'animal, par le biais de conventions. Ce dispositif est complété par l'application d'un document cadre pour la préservation de l'espèce et de son milieu particulier en Alsace.

Il est rappelé, par ailleurs, que l'espèce est protégée à la fois par la législation nationale ainsi que par les directives et les conventions internationales.

Les communes faisant partie de l'aire d'étude ou aire historique sont ainsi tenues de préserver les terrains favorables à l'espèce à travers leur document d'urbanisme, et de maintenir son aire vitale. Cette espèce est inféodée à des milieux naturels ouverts constitués de sols profonds et stables du type loess, non inondables, permettant la construction des terriers, accompagnés de cultures fourragères (luzerne, trèfle) et de céréales d'hiver (blé, orge).

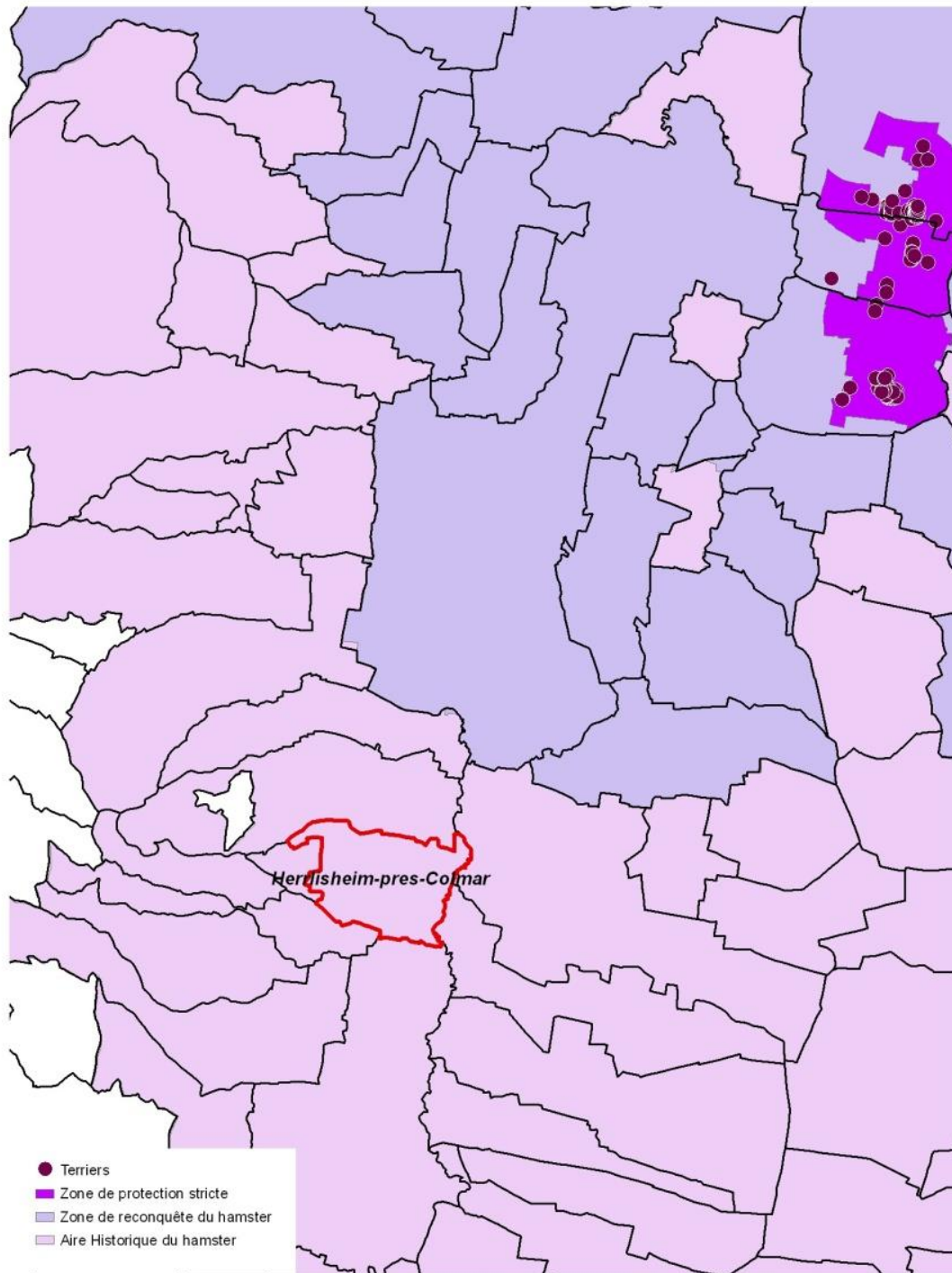
Les vergers, les vignes, les forêts, les prairies, les zones bâties et les zones humides sont défavorables à l'espèce.

La présence récente de l'espèce n'a pas été relevée dans la commune. De même, aucun terrier n'y a été recensé.

Le terrier de Hamster le plus proche de Sainte-Croix-en-Plaine a été découvert en 2002 sur le ban de Weckolsheim à environ 10 km à l'est de la commune. Le second terrier le plus proche a été découvert en 2001 à Holtzwihr, environ 12 kilomètres au Nord/Est de la commune.

A noter qu'il existe entre le ban de Herrlisheim et les territoires précédents, des réseaux Nord/Sud (axe autoroutier, cours d'eau), de nature à contrarier les déplacements Ouest/Est de l'espèce.

## Protection du grand hamster Commune de Herrlisheim-pres-Colmar

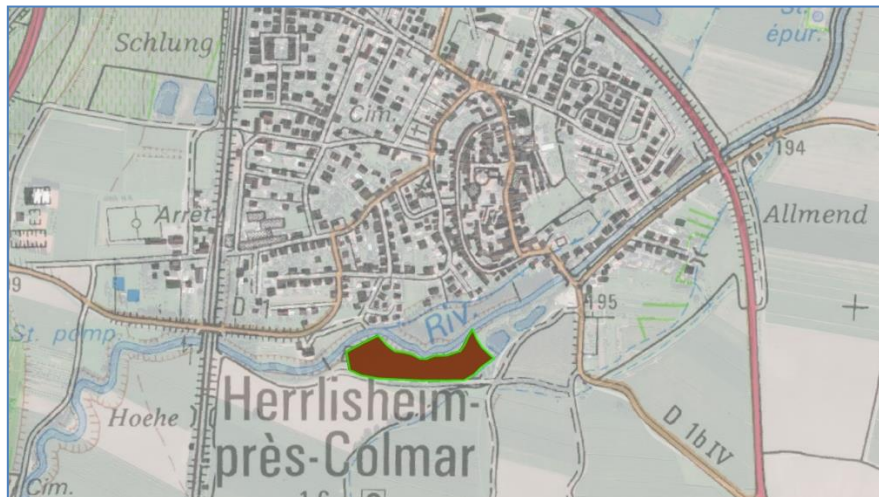


Sources : CG 68, DREAL 2013, DDT 2014, BD ZDH Cigal 2008, Ortho 2011-2012 CIGAL [www.cigalsace.org](http://www.cigalsace.org)

0 900 1 800 Mètres

### 3.3.2. Terrains naturels acquis par le conservatoire des sites Alsaciens

Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) est une association ayant comme activité principale la protection des milieux naturels au moyen de la maîtrise foncière, c'est-à-dire, par l'acquisition, la location ou des accords pour la gestion d'espaces présentant un intérêt naturel.



Source : INPN

Sur Herrlisheim, le CSA gère des terrains localisés au sud du village (Oberer Bruehl). Il s'agit de prairies humides situées à proximité de la Lauch.

L'objectif est de permettre la préservation du site et éviter ainsi tout risque de dégradation des qualités environnementales existantes.





## 4. Le paysage

### 4.1. Présentation générale

Le relief, l'hydrographie, l'occupation humaine et la gestion agricole ont modelé le territoire au cours des siècles passés. A Herrlisheim l'implication paysagère des grandes infrastructures est particulièrement forte : vignoble cisailé par la route nationale 83, barrage rectiligne de la voie ferrée, déviation nord et digues de protections.

- Au nord de l'agglomération, le long de l'important itinéraire de la R.D. 1 bis, les façades artisanale au nord et urbaine au sud sont en mutation, alors que se développent les sorties d'exploitation entre rail et R.N. 83.
- A l'Ouest, la voie ferrée constitue une limite stricte à l'urbanisation.
- La qualité paysagère du vignoble, dominé par l'Elsbourg, reste attractive, malgré le «mitage» par les constructions de «Herrlisheim-Vignoble».
- Au sud-est du ban, la lisière forestière délimite et agrémente l'espace agricole de monoculture céréalière.

Mais c'est la Lauch et les autres cours d'eau et fossés -accompagnés de leur riche cortège végétal-, qui impriment particulièrement leur marque au territoire : cette «trame verte et bleue» constitue la principale ligne de force du paysage ; au droit du village, en symbiose avec la «façade patrimoniale» du noyau villageois ancien, elle dessine le lieu emblématique du paysage communal.

### 4.2. La « trame verte et bleue »



*Vue depuis les flancs de l'Elsbourg, la Lauch et son riche cortège végétal qui se déploie du sud-est vers le nord-est ; à droite les fossés affluents compartimentent l'espace agricole.*



*Au droit du village, entre la Lauch (et ses peupliers) et la digue de protection, la prairie gérée par le Conservatoire des Sites Alsaciens participe pleinement à la qualité paysagère du lieu.*



La « façade patrimoniale » du village, avec la tour des Sorcières qui se devine à gauche, tamisée par les boisements accompagnant encore l'ancien canal du Moulin ; la vue est prise depuis le chemin des Peupliers bordant la Lauch



Ci-contre la construction en zone agricole et sa stricte rangée de conifères en bord immédiat de la rivière ne participe pas à la qualité du site.



Le chemin des Peupliers



**L'Elsbourg**, (vue de gauche depuis le territoire de Hattstatt ) colline viticole avancée vers la plaine et élément singulier du paysage, domine le cours de la Lauch à sa jonction avec le «Muhlbach (vue de droite) » ; la conjonction de ces 3 éléments détermine un site de grande qualité marqué aussi par la présence du cimetière israélite inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historique le 7 septembre 2004.



*Aperçu du village depuis le coteau viticole à l'ouest : la voie ferrée contient fermement le site bâti ; son talus verdoyant constitue une transition agréable avec l'espace agricole.*



*Vue depuis la route nationale ; ce n'est pas la même qualité paysagère : les installations sportives et leur accompagnement de conifères brouillent la perception du site villageois.*

#### **4.3. Les abords de la route départementale n° 1 bis**



##### **Les sorties d'exploitation**

*Après le carrefour de la R.N. 83, pas moins de 6 «sorties d'exploitations» agricoles complétés par des logements directement intégrés dans le bâtiment d'activité (vue de droite), ou constitués d'un pavillon d'habitation nettement individualisé.*



*Après une séquence boisée au droit du pont SNCF, la route s'inscrit dans un paysage urbain en mutation : au nord la gravière et la zone artisanale, au sud le front urbanisé du village qui s'avance vers la route ; les aménagements récents ont sensiblement augmenté les surfaces «macadamisées», mais au bénéfice de la sécurité et d'une plus grande maîtrise des lieux ; des plantations de haies et d'arbres devraient participer à la cicatrisation progressive de cette partie de la commune.*



*Ci-contre, le front urbain, et ci-dessous, une deuxième séquence à dominante naturelle et boisée : le secteur d'étangs et le talus boisé précédent le pont sur la Lauch.*



## 5. Les documents supra-communaux, les contraintes et nuisances

### 5.1. Les documents supra-communaux

#### 5.1.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Colmar-Rhin-Vosges

Le SCoT « Colmar-Rhin-Vosges » révisé approuvé le 19 décembre 2017 constitue le document d'urbanisme de niveau supérieur avec lequel le projet de PLU doit être compatible.

Le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT présente les quatre grands axes suivants :

- Répondre aux besoins résidentiels en s'assurant la maîtrise de l'étalement urbain
- Trouver un équilibre entre les choix de développement et le fonctionnement écologique du territoire
- Structurer le développement économique
- Concilier les choix de développement et des déplacements.

Il a mis en évidence plusieurs enjeux fondamentaux qui s'appliquent à l'ensemble du territoire :

- enjeu d'une tonicité démographique,
- enjeu du dynamisme de l'appareil économique,
- enjeu de la performance du système global des déplacements,
- enjeu de l'armature urbaine,
- enjeu du paysage et du cadre de vie.

La commune de Herrlisheim est identifiée dans l'armature urbaine du territoire du SCoT en tant que « village ». Il est ainsi spécifié que le développement des villages est nécessaire, mais il doit être orienté vers plus de densité d'occupation des enveloppes urbaines existantes et moins d'extensions spatiales.

#### 5.1.2. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Colmar Agglomération

Dans le cadre de la compétence « équilibre social de l'habitat », la Communauté d'Agglomération de Colmar a retenu l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal comme étant d'intérêt communautaire.

Adopté le 29 novembre 2004 et d'une durée de 6 ans, le 1er PLH de la CAC est arrivé à échéance le 29 novembre 2010.

Le deuxième PLH est entré en vigueur le 18 avril 2011. Il se décline à l'échelle des 14 communes de la CAC pour la période 2011-2017.

Les objectifs du PLH sont multiples. Il s'agit d'une part, à partir d'une évaluation des besoins en logement et en hébergement des ménages installés au sein de l'agglomération, de formuler un programme d'actions opérationnel à remplir sur 6 ans. Cette démarche renvoie à plusieurs enjeux parmi lesquels :

- Accompagner au mieux les parcours résidentiels en adaptant l’offre aux besoins des ménages à chaque étape de la vie
- Atteindre un équilibre habitat- emploi
- Mieux programmer et mieux répartir les logements à construire (typologie, taille)
- Adopter une politique foncière pour maîtriser le coût des terrains
- Entretenir le parc existant
- Définir une politique d’attribution au sein du parc social
- Répondre aux objectifs fixés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains
- Accompagner les projets de rénovation urbaine
- Intégrer le développement durable.

Le PLH se structure autour de plusieurs axes et thématiques. Il détermine pour l’ensemble du territoire, autour d’une vingtaine d’actions, les objectifs et les moyens de mise en œuvre de la politique de l’habitat retenue :

- Axe méthodologique : Animer et suivre le PLH
- Axe 1 : Mettre en place une politique foncière intercommunale
- Axe 2 : Contribuer au développement d'une offre attractive en matière d'habitat pour toutes les familles
- Axe 3 : Coordonner le développement d’une offre d’habitat adapté à la diversité des besoins liés au vieillissement de la population et au handicap
- Axe 4 : Prendre en compte les besoins spécifiques liés aux Gens du Voyage et aux nomades sédentarisés
- Axe 5 : Lutter contre l’habitat indigne
- Axe transversal : S’inscrire dans la dynamique du développement durable.

Un nouveau PLH est en cours d’élaboration.

### **5.1.3. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)**

Le Plan de Déplacements Urbains 2011-2021 de l’agglomération colmarienne a été approuvé par le Conseil Communautaire le 28 juin 2012. Les grands objectifs du PDU reprennent les obligations fixées par la loi en les adaptant au contexte de l’agglomération colmarienne :

#### **Enjeux généraux :**

- préserver l’environnement et améliorer le cadre de vie
- favoriser les interactions entre les déplacements et l’urbanisme

### **Réseau viaire et circulation :**

- maîtriser le recours et la place accordée à l'automobile
- tendre vers un usage partagé et cohérent de la voirie

### **Transports collectifs :**

- rééquilibrer et rendre plus attractive l'offre en transports en commun
- permettre la connectivité et la lisibilité de tous les réseaux

### **Stationnement :**

- utiliser l'outil de stationnement comme levier pour favoriser le report modal
- ajuster les réglementations de stationnement et de livraisons dans et vers les centres

### **Modes doux :**

- réaffirmer la place de la marche
- poursuivre l'irrigation cyclable du territoire

Les objectifs proposent un développement important des transports alternatifs et préconisent le report modal vers des modes de transports plus économes et moins polluants afin de garantir et de préserver la qualité de vie du territoire

#### **5.1.4. Le SDAGE et les SAGE**

##### ***Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin-Meuse***

Conformément à la Loi sur l'Eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le bassin Rhin-Meuse 2016-2021 (adopté par le Comité de Bassin en 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin) détermine les grands enjeux en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs de quantité et de qualité des eaux, ainsi que les aménagements pour les atteindre.

Le SDAGE demande aux SAGE présents sur son bassin hydrographique :

- *de stopper la dégradation sur les zones humides ordinaires et remarquables ;*
- *de mener ou compléter l'inventaire des zones humides sur son périmètre ;*
- *de définir des règles de gestion sur les zones humides permettant de limiter au maximum les impacts de travaux, consignées dans un guide de bonnes pratiques sur les zones humides ;*
- *de veiller à la gestion équilibrée des ressources en eau et de limiter les transferts entre les bassins versants ;*
- *de préserver l'intégrité des milieux naturels et la mobilité latérale des cours d'eau ;*

- *d'apporter des éléments pour l'éducation à l'environnement du Grand Public, notamment des plus jeunes ;*
- *de démontrer en quoi le SAGE met en œuvre le SDAGE et mettre en place des actions pour atteindre les objectifs du SDAGE.*

Par ailleurs le SDAGE préconise l'infiltration des eaux pluviales non dégradées et le traitement des eaux pluviales polluées avant rejet vers les milieux naturels.

### **Les Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux de la Lauch**

Suivant les principes édictés par la Loi sur l'Eau de 1992, le SAGE est l'outil privilégié de déclinaison locale des orientations du SDAGE. C'est un outil de planification qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de gestion quantitative et qualitative de la ressource.

Il s'inscrit dans une logique de recherche permanente d'un équilibre durable entre la protection et la restauration des milieux naturels, les nécessités de mise en valeur de la ressource en eau, l'évolution prévisible de l'espace rural, l'évolution urbaine et économique et la satisfaction des différents usages.

L'émergence d'un SAGE pour le bassin versant de la Lauch s'est fait jour en raison de la particularité de ce secteur qui est le seul du département du Haut-Rhin dans lequel il existe une prise d'eau en rivière importante pour l'alimentation en eau potable.

Cette situation a pour conséquence à la fois une vulnérabilité élevée de la ressource en eau potable, et des impacts sur la situation de la Lauch, notamment en période d'étiage. En effet les débits de basses eaux, naturellement très faibles à l'aval de Guebwiller, s'infiltrent totalement en nappe. De ce fait la qualité des eaux est fortement pénalisée par tout rejet, épure ou non, qui y est effectué.

Le SAGE de la Lauch a été approuvé en 2019.

La commune est également comprise dans le SAGE ILL-Nappe-Rhin concernant les eaux souterraines approuvé le 1 juin 2015.

Ni le SDAGE, ni le SAGE ne sont opposables au tiers, mais demeurent opposables aux communes dans le cadre de l'élaboration des SCOT, PLU, Carte Communale qui doivent être rendus compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau définie par ces documents.

## **5.2. Les servitudes d'Utilité Publique**

La commune est concernée par un certain nombre de servitudes d'utilité publique dont les effets en matière d'utilisation du sol priment sur les dispositions du PLU. Il appartient donc à la commune, à travers son PLU, de ne pas mettre en place des règles d'utilisation du sol qui contrarient l'application des servitudes existantes.

Les servitudes concernant les périmètres de captage du forage fermé suite à des problèmes de pollution ont été supprimées.

## **5.3. Contraintes et risques**

### **5.3.1. Les risques de pollution des sols**



En ce qui concerne ce type de risque, il y a lieu de faire état des anciens sites industriels et activités de services dans la mesure où ces sites, abandonnés ou non sont susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement pouvant conditionner la réalisation de travaux. A cet effet, la base nationale de données BASIAS fournit un inventaire par communes concernées. Le tableau suivant présente les données locales correspondantes.

Identifiant	Raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Dernière adresse	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
ALS68009 50	GANTZER (Yves)	Menuiserie	6 Rue du Commerce	c16.23z	En activité	Inventorié
ALS68009 51	BRETZ Alphonse	Dépôt de fuel	15 Rue de la Gare	v89.03z	Ne sait pas	Inventorié
ALS68009 44	COLMAR VEHICULES INDUSTRIELS SARL (VOLVO)	Entretien et réparation de poids lourds	2 Rue de l'Industrie	g45.21a	En activité	Inventorié
ALS68009 53	ALTHEIMER (Albert)	Dépôt d'essence	Route Nationale	v89.03z	Ne sait pas	Inventorié
ALS68009 45	PROMARO (Société de production de matériaux routiers)	Centrale d'enrobage PROMARO		c23.51z, v89.03z	En activité	Inventorié
ALS68009 49	TRANSROUTE	Centrale d'enrobage		c23.51z	Ne sait pas	Inventorié
ALS68009 43	ABATTOIR COMMUNAL D'HERRLISHEIM	Abattoir		c10.1	Ne sait pas	Inventorié
ALS68009 46		Abattoir		c10.1	Ne sait pas	Inventorié
ALS68009 47		Abattoir		c10.1	Ne sait pas	Inventorié
ALS68009 48		Abattoir		c10.1	Ne sait pas	Inventorié
ALS68009 52	BAUMGARTNER & WEISS	Tissage Baumgartner et Weiss		c13.2	Ne sait pas	Inventorié

### 5.3.2. Les sites graviérables

La gravière Holcim, dont le siège social se situe à Herrlisheim, s'étend aussi sur le ban d'Eguisheim. Un secteur graviérable (n°11) est en effet délimité dans le cadre de l'ancienne ZERC n°1, (Zone d'Exploitation et de Réaménagement Coordonné des Carrières) ; il s'agit d'une exploitation en eau autorisée par arrêté préfectoral .

La remise en état progressive du site doit s'effectuer en fonction d'une vocation ultérieure orientée vers les loisirs, la baignade, la pêche et le nautisme dans le cadre d'un plan de réaménagement et de renaturation reposant sur un reprofilage des berges, un modelage des talus afin d'y favoriser le développement de la vie animale et végétale, la création de zone de hauts fonds avec roselière...

### 5.3.3. Les installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.)

En plus de la carrière HOLCIM GRANULATS, une installation soumise à autorisation au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est répertoriée sur la commune. Il s'agit de l'établissement PROMARO (production d'enrobés pour collectivités, sols industriels).

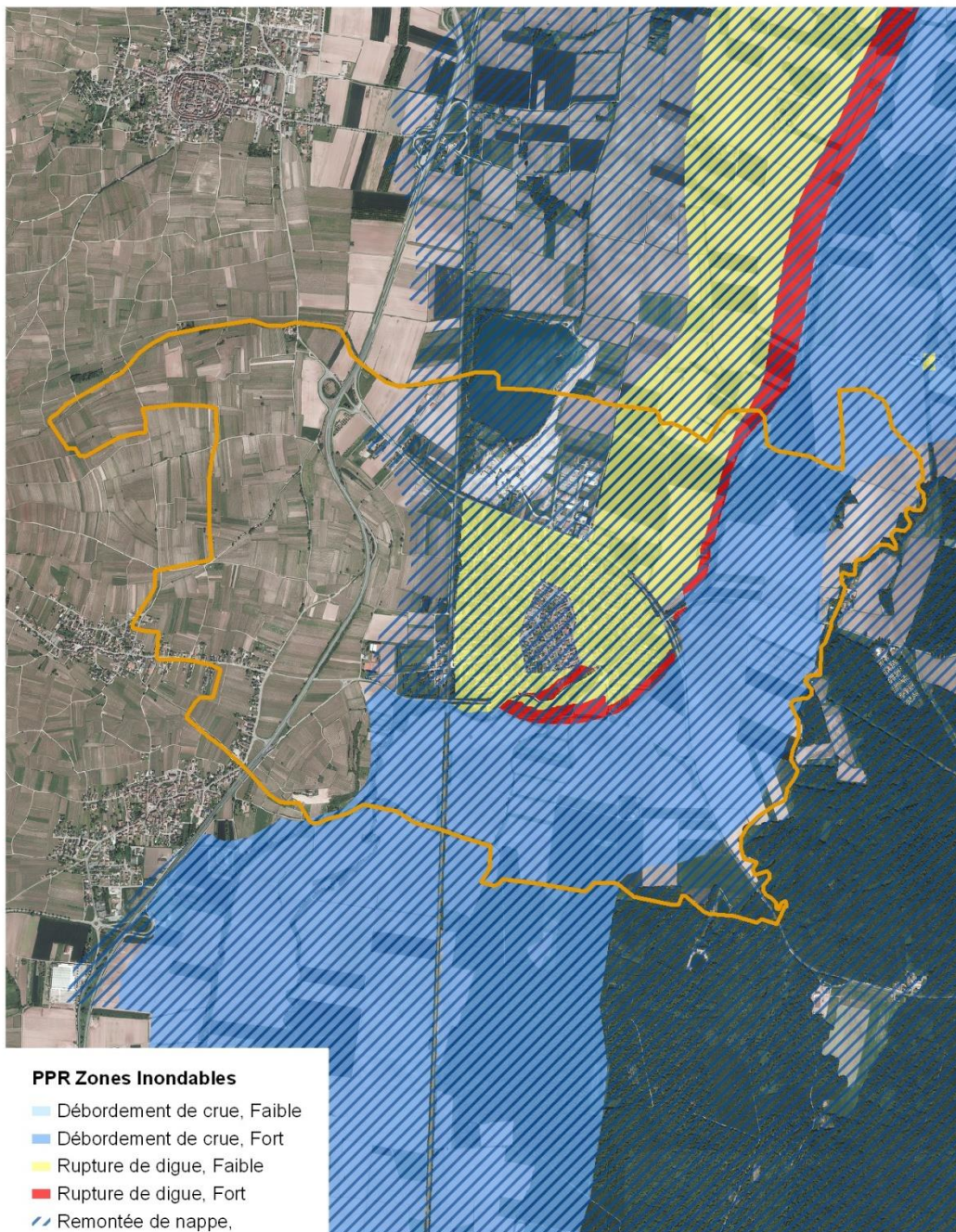
### 5.3.4. L'aire viticole

L'avis de l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée est requis lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme, et le Syndicat Viticole local peut demander que le Ministre de l'Agriculture soit consulté lorsque les zones d'urbanisation empiètent dans l'aire viticole.








## Zones inondables

Commune de Herrlisheim près Colmar



### PPR Zones Inondables

-  Débordement de crue, Faible
-  Débordement de crue, Fort
-  Rupture de digue, Faible
-  Rupture de digue, Fort
-  Remontée de nappe,



Sources : DREAL 2013, DDT 2014, Ortho 2011-2012 CIGAL [www.cigalsace.org](http://www.cigalsace.org)

0 250 500 Mètres

### **5.3.5. Le Plan de Prévention des risques d'inondation**

La commune d'Herrlisheim est soumise à des risques d'inondation compte tenu de l'existence d'une rivière (la Lauch) qui traverse le ban communal dans sa partie Sud.

Aux risques précédents, viennent s'ajouter des phénomènes de remontées de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace.

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du bassin versant de la Lauch, approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006, est applicable sur la commune d'Herrlisheim.

Ce document intègre notamment des cartes actualisées des périmètres inondables et un règlement portant sur ces derniers.

Sur Herrlisheim, il définit 4 différents types de zone à risques :

- la zone inondable par débordement en cas de crue centennale ;
- la zone inondable par rupture de digue à risque élevé ;
- la zone inondable par rupture de digue à risque faible ;
- la zone affectée par des remontées de nappe à moins de 2 mètres du sol.

Ces informations sont intégrées dans le cadre de la réalisation du présent P.L.U.

Le PPRI est annexé au P.L.U.

### **Le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondations)**

Le PGRI a été adopté le 30 novembre 2015. Il est le document de référence pour la gestion des risques d'inondation 2016-2021. Un nouveau PGRI est en cours d'élaboration.

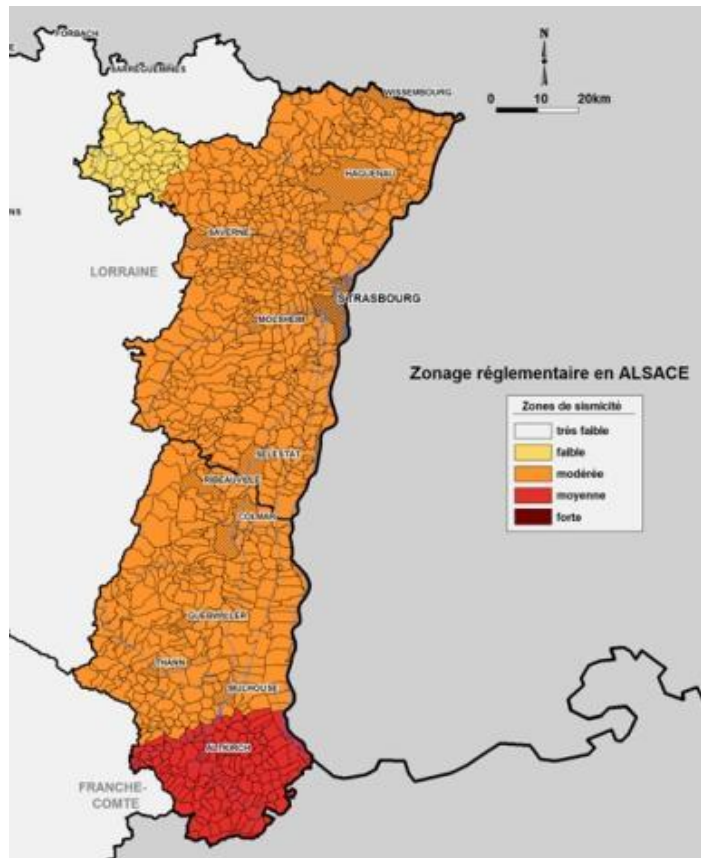
### **5.3.6. Risque sismique**

La nouvelle réglementation sismique, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2011, détermine 5 zones de sismicité croissante sur la base d'un découpage communal.

- Zone 1 : aléa très faible ;
- Zone 2 : aléa faible ;
- Zone 3 : aléa modéré ;
- Zone 4 : aléa moyen ;
- Zone 5 : aléa fort.

Le Haut-Rhin est soumis en majorité à l'aléa modéré et la partie Sud du département à l'aléa moyen. Cette situation résulte du contexte géologique régional avec ses systèmes de failles, ses fossés d'effondrement et ses reliefs. Le fossé rhénan représente une zone relativement sensible avec pour référence le séisme de Bâle qui a entièrement détruit la ville en 1356 et a largement affecté le Sundgau.

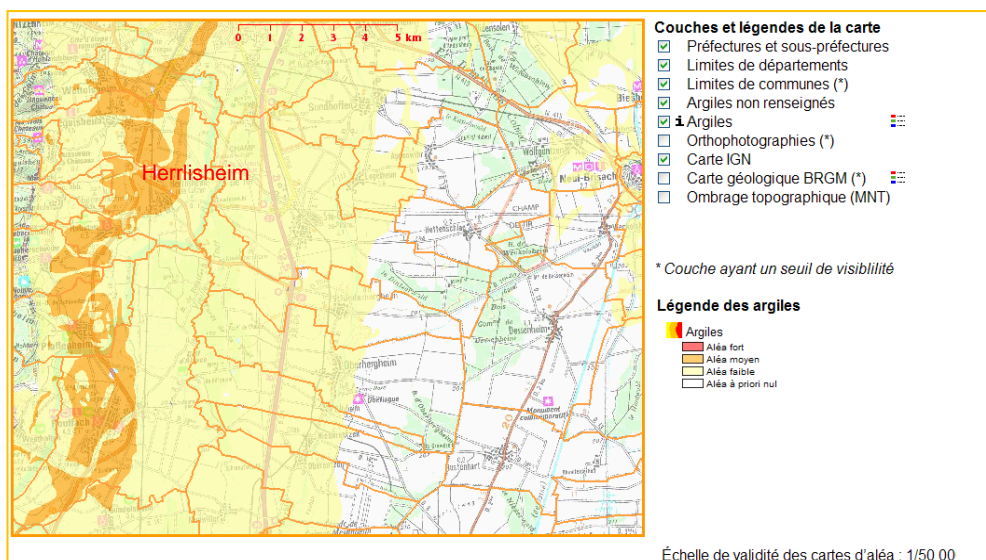
L'évolution des connaissances scientifiques a engendré une réévaluation de l'aléa sismique et une redéfinition du zonage en se fondant sur une approche de type probabiliste (prise en compte des périodes de retour). Ce nouveau zonage facilitera également l'application des nouvelles normes de construction parasismique Eurocode 8 et permettra une harmonisation des normes françaises avec celles des autres pays européens.



La commune se situe ainsi en zone 3 d'aléa modéré alors qu'elle figurait selon l'ancienne réglementation en zone à sismicité faible (1b).

### 5.3.7. Risque retrait-gonflement des sols argileux

Les phénomènes de retrait-gonflement sont dus pour l'essentiel à des variations de volume de formations argileuses sous l'effet de l'évolution de leur teneur en eau. Ces variations de volume se traduisent par des mouvements différentiels de terrain susceptibles de provoquer des désordres du niveau bâti. Le Haut-Rhin fait cependant partie des départements français relativement peu touchés jusqu'à présent par le phénomène.



### 5.3.8. Les périmètres de protection des monuments historiques

Plusieurs périmètres de protection des monuments historiques concernent le territoire communal.

Il s'agit d'abord de celui relatif aux 3 monuments situés dans le noyau villageois ancien. (Schelmenturm, parties de l'église Saint-Michel, porte 1613) ; il recouvre l'essentiel des parties urbanisées.

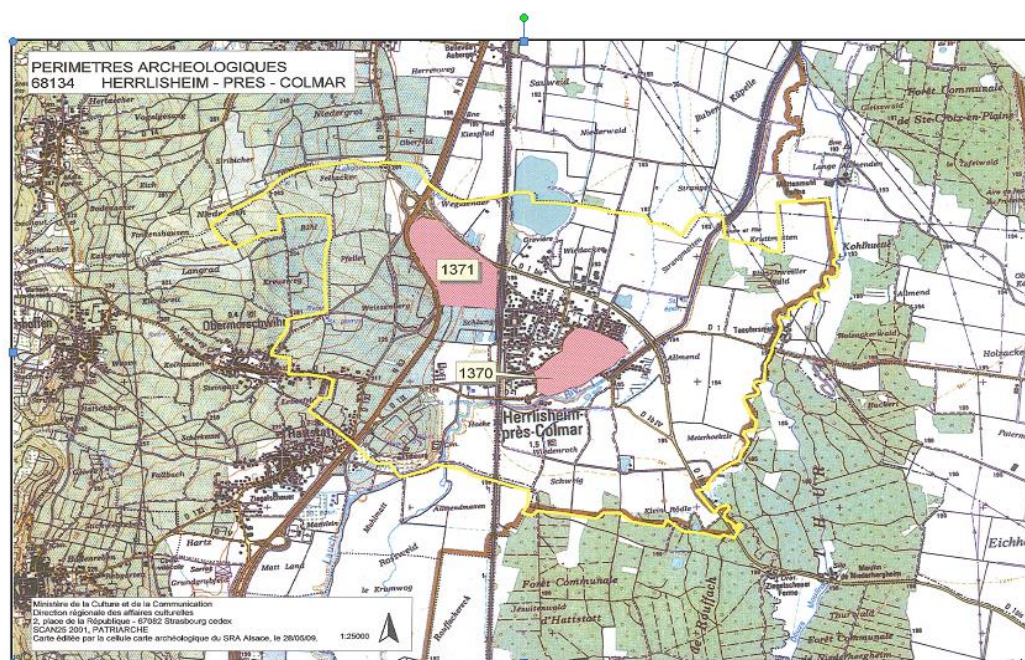
Il s'agit ensuite du périmètre relatif au cimetière israélite (inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le 7 septembre 2004) qui recouvre des secteurs viticoles et naturels.

Deux autres périmètres, générés par des monuments situés sur des territoires communaux riverains, (églises de Hattstatt et d'Obermorschwihr) concernent pour partie le secteur bâti de «Herrlisheim-Vignoble»

### 5.3.9. Les périmètres archéologiques

La commune est concernée par les deux sites archéologiques sensibles suivants :

- 1370 - Centre médiéval comprenant château, église et cimetière.
- 1371 - Cimetière du haut Moyen-Age et présence de mobilier néolithique.



### 5.3.10. Les cavités souterraines

Le risque lié à l'existence de cavité souterraine (effondrement, affaissement, pollution) doit être pris en compte. A Herrlisheim, 3 sites (ouvrage militaires) sont recensés par le BRGM :



## 5.4. Informations particulières

### 5.4.1. Urbanisation le long des autoroutes et voies à grande circulation

L'article L.111.1.4. du code de l'urbanisme stipule que :

*«En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. Cette disposition ne s'applique pas :*

- aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;*
- aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;*
- aux bâtiments d'exploitation agricole ;*
- aux réseaux d'intérêt public».*

*Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes.*

...

*Le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages».*

Les dispositions de l'article précédent s'appliquent au niveau communal compte tenu notamment de la présence de la RD83 et de la RD1b.

### 5.4.2. Liste des infrastructures de transport terrestre soumises aux dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996

Avec la voie ferrée Strasbourg-Bâle qui tangente le site bâti, l'ensemble des voies présentées ci-dessous est concerné par l'arrêté préfectoral du 24 juin 1998, modifié par l'arrêté du 11 octobre 1999, portant classement des infrastructures de transport terrestre du département du Haut-Rhin et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit et leur voisinage, en application de l'arrêté ministériel du 30 mai 1996.

Voie	Catégorie	Largeur du secteur affecté
RN 83 : dans toute la traversée de la commune	2	250 mètres
RD 1 bis de la RN 83 à R.D. 1 b IV	3	100 mètres
RD 1 II de la RN 83 à la RD 1	3	100 mètres
Voie ferrée Strasbourg-Bâle	1	300 mètres

Le profil de l'ensemble des voies est de type "tissu ouvert".



### 5.4.3. Qualité de l'air

Il n'y a pas de source directe de pollution de l'air de type industriel sur le ban communal ni dans son voisinage.

Cependant, Herrlisheim est concerné par la pollution atmosphérique de fond qui touche l'Alsace. En extrapolant les données relevées pour le Sud du Haut-Rhin (Mulhouse exclue), on peut citer que le taux d'oxydes d'azote est d'environ 5 à 10 microgrammes par m<sup>3</sup> en moyenne par an (la norme européenne étant de 40 microgrammes par m<sup>3</sup> par an pour le dioxyde d'azote), celui pour le Benzène est de 1 à 2 microgrammes par m<sup>3</sup> en moyenne par an (la norme européenne étant de 5 microgrammes par m<sup>3</sup> par an). La tendance générale est à la diminution pour le taux d'oxyde de soufre, à une stagnation ou légère hausse des oxydes d'azote, et à une augmentation de l'ozone (comme partout en Europe).

### 5.4.4. Les anciennes décharges

Il existe deux anciennes décharges localisées sur le ban communal :

- Une ancienne décharge autorisée en 1968, au lieudit Beim Rennweg, n'est plus en exploitation depuis 1984 et le terrain est actuellement exploité par un agriculteur (1).
- Une ancienne décharge autorisée en 1962, au lieudit Ueber dem Schweitzerweg (2).



### 5.4.5. Le risque lié au plomb

En application du code de la santé publique, un constat de risques d'exposition au plomb (CREP) consistant en un repérage des revêtements contenant du plomb et en un relevé des facteurs de dégradation du bâti est obligatoire lors de la vente ou de la location d'immeubles d'habitation construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949.



## II. Analyse urbaine





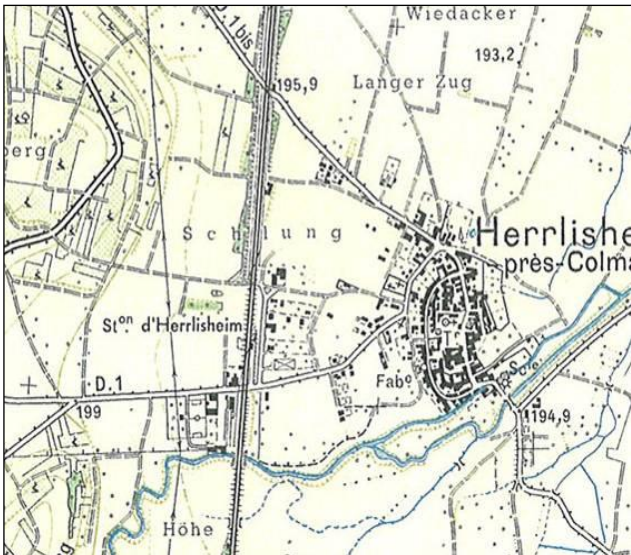
## OCCUPATION DU SITE BATI

### 1890 :

*Le village se cantonne à l'abri des inondations et dans ses limites fortifiées, sauf dans la partie nord où un faubourg se développe le long des routes menant à Eguisheim et à Obermorschwihr..*

*De rares constructions au sud, le long des routes menant à Sainte Croix et à Niederhergheim.*

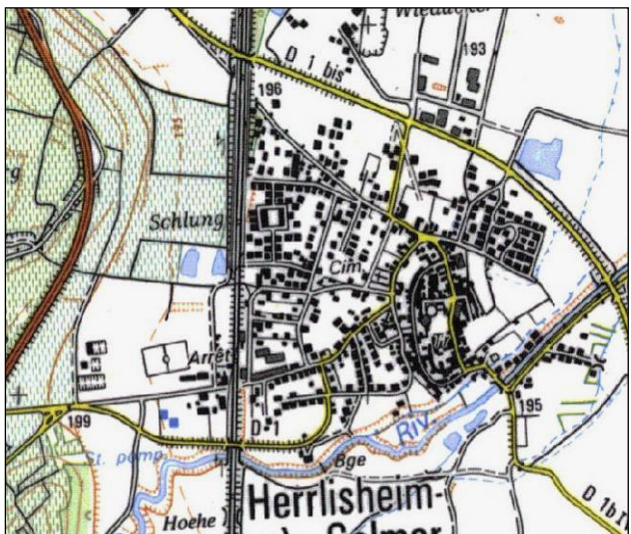
*Au sud, la Lauch et les milieux humides, - fossés, prairies - qui lui sont inféodés..*



### 1955 :

*Peu de changements : ce sont les routes départementales qui servent pour l'essentiel de support à une urbanisation diffuse, sauf dans la zone inondable.*

*A noter également l'étoffement du quartier de la gare.*



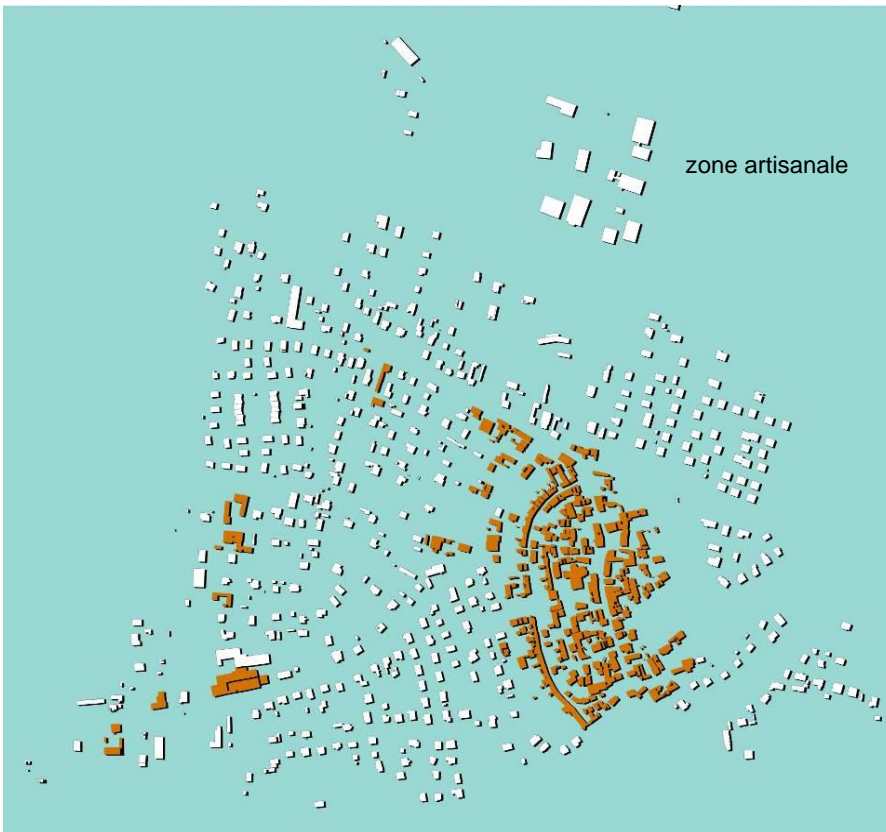
### 1990 :

*La déviation de la R.D. 1 et surtout de la R.D. 1 bis viennent restructurer et enrichir la trame viaire ; avec la voie ferrée elles constituent des contraintes au développement urbain, qui s'est largement déployé autour du centre historique.*

*Faible développement au Sud de la Lauch.*

*Mise en place d'un important secteur d'activité au nord de la R.D. 1 bis : artisanat et gravières.*

## Répartition des constructions et trame des voies



*En sombre, le bâti traditionnel caractéristique du noyau villageois ancien ; il est entouré par un semis pavillonnaire en grande partie ordonné en lotissements, qui vient buter contre la voie ferrée.*

*Quelques bâtiments plus importants révèlent les activités économiques, en particulier au nord, au droit de la zone artisanale.*



*Ce sont les emprises routières et particulièrement la R.D. 1 bis qui s'imposent dans la trame des voies.*

*A noter la trame serrée de la structure villageoise à vocation défensive, la structure riche et élaborée des voies de lotissement ; les autres extensions urbaines se calent souvent sur la trame des chemins ou routes existantes ; à l'ouest, les anciens itinéraires vers Eguisheim, Marbach et Hattstatt, convergent vers la porte d'entrée traditionnelle du village (rond pointillé).*

*La zone agricole périphérique est desservie par la trame rectiligne des chemins issus du remembrement.*

# 1. Analyse du bâti

## 1.1. Un village et sa rivière

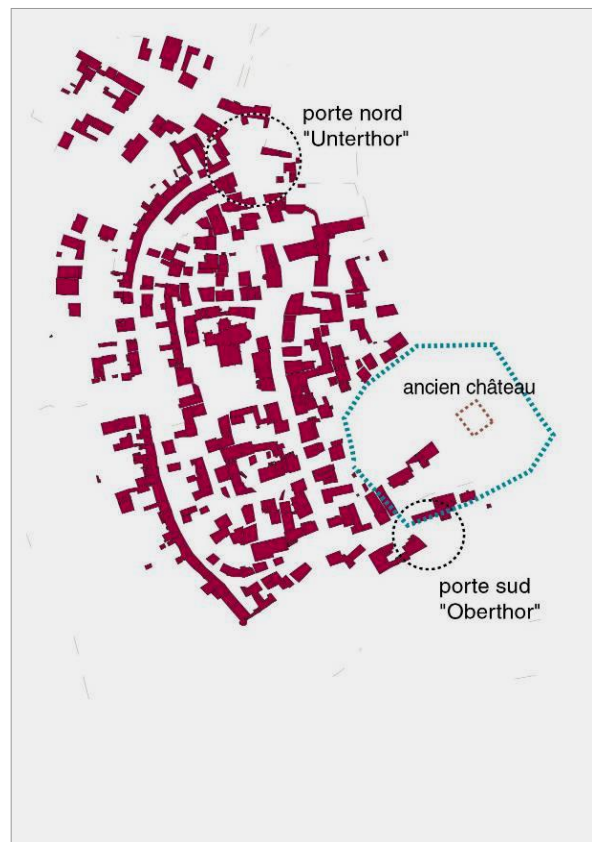
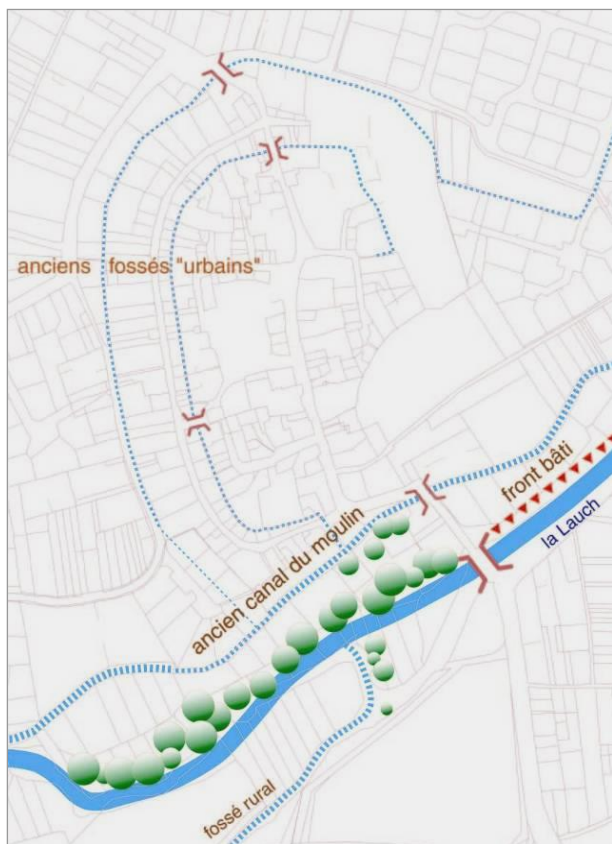
Le site bâti villageois a été modelé par la proximité de la Lauch ; à la fois danger en cas d'inondation, source d'énergie, ressource alimentaire et agricole, la rivière et ses dépendances ont établi des relations complexes avec le site bâti villageois.

Au sud, les abords inondables immédiats de la rivière -constituant un système défensif naturel- ont été préservés de toute construction jusqu'à l'aménagement de la rivière au 19<sup>e</sup> siècle.

C'est le canal du moulin qui constituait la partie domestiquée du complexe hydraulique antérieur et qui tangentait la partie sud de la cité, commandant également le réseau de fossés «urbains» irriguant le village ; épousant le tracé de la rue du Fossé, ces fossés venaient renforcer l'enceinte fortifiée sur les flancs Ouest et Nord de la cité, constituée aujourd'hui par un ensemble bâti modeste et quasi-continu caractéristique des villages fortifiés.

C'est dans la conformation du parcellaire et dans l'implantation du bâti ancien que l'on peut encore lire aujourd'hui la structure défensive du village ; mais les fossés et canaux sont comblés, plantés ou occupés par le réseau d'assainissement.

Ce caractère défensif n'est plus apparent dans la partie Est de la commune ; c'est le système défensif de l'ancien château, aujourd'hui disparu, qui remplissait cette fonction, en même temps qu'il commandait le passage sur la Lauch.



## Le noyau villageois ancien : morphologie bâtie



Modestie des constructions dans les ruelles en retrait de la Rue Principale



La **Rue Principale** regroupe les maisons les plus cossues du village : à gauche demeure Renaissance, à droite l'ancienne et la nouvelle mairie, ancienne propriété du baron de Schauenbourg. Une construction d'ordonnement classique (ancien bâtiment public) ferme la perspective au sud de la rue.



Les seuls commerces de proximité sont situés dans la Rue Principale





## 1.2. Le village ancien, reflet de la communauté traditionnelle

Le noyau villageois est aussi le reflet de l' ancestrale communauté économique et politique fondée sur l' exploitation optimale des ressources du territoire ; il rassemble un ensemble dense de bâtiments destinés au logement des hommes, des récoltes et du cheptel, et présentant, toutes époques confondues, une cohérence d' ensemble due aux caractéristiques ci-après :

- l' implantation très fréquente des façades sur la rue, avec des portes et fenêtres s' ouvrant directement sur l' espace public ;
- l' implantation très fréquente des constructions sur les deux limites séparatives (en "ordre continu"), ou sur une seule limite, préservant alors des espaces libres aux fonctions de cours ou de jardins ;
- la hauteur relativement régulière des bâtiments, correspondant généralement à deux niveaux à l' égout du toit, avec une volumétrie plus généreuse dans la Rue Principale ;
- la forme des toitures, généralement à deux pans, et dont la pente avoisine 45 degrés ;
- la présence de porches de plein cintre souvent armoriés.

Le caractère de ce bâti traditionnel, dense et continu, confère au centre-village un caractère urbain, accentué par une diversité des espaces publics : voies hiérarchisées, places et placettes.

Comme dans maints villages, l' ancienne hiérarchie sociale s' exprime à travers l' ampleur, la qualité et l' ornementation des constructions, ainsi que par l' importance du parcellaire ; à Herrlisheim, c' est la rue du Fossé qui regroupe l' habitat le plus modeste sur l' emprise fortifiée, alors que l' intérieur du noyau ancien, et en particulier la rue Principale, regroupe un habitat aisé voire même des maisons patriciennes.

## 1.3. Le patrimoine bâti

Si le bâti villageois constitue en soi, par sa morphologie et son agencement un ensemble attrayant, sa qualité est rehaussée par la présence d' un certain nombre de constructions d' intérêt patrimonial, inscrites à l' Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques :

- Place de l' Eglise, la tour de l' ancienne enceinte ou Schelmenturm (inscription : 22 mars 1934) ;
- Place de l' Eglise. Eglise catholique Saint-Michel : vestiges médiévaux et Renaissance : tour-porche, vestige du bas-côté sud, chœur, chapelle latérale nord, passage daté 1550 (inscription : 29 octobre 2001) ;
- 8, rue Principale : porte sur rue datée de 1613 (inscription : 22 mars 1934).

D' autres constructions présentent un intérêt patrimonial certain, en particulier la maison «Boll» datant du XVI<sup>e</sup> siècle, l' ancien presbytère place de l' Eglise, les restes de l' enceinte sud avec le «Hexenturm» et des porches armoriés.

## La rue des Fossés : mémoire du système défensif ancien



*Vue depuis l'ouest, rue Saint-Pierre ; malgré la diversité des hauteurs et des teintes de façades ces constructions sont perçues comme un ensemble organisé participant à la protection de la cité, notamment en raison de l'orientation très homogène des faîtages..*

### **La rue du Fossé :**

*A gauche, côté ouest de la rue, les bâtiments d'habitation généralement de modeste envergure ; à droite les annexes agricoles ou les jardins) qui sont souvent liés aux habitations.*



*Les flèches vertes sur le schéma de gauche indiquent les continuités foncières de part et d'autre de la rue des Fossés*



*Les espaces ouverts et les jardins complétant les espaces bâtis, contribuent au caractère et à l'attrait du quartier. Entouré d'un cercle, la trace dans la structure parcellaire du fossé intérieur*

*Élément essentiel du système défensif à l'Ouest du village, le Schelmenturm, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, accompagné de l'imposant ancien presbytère.*



## Le noyau villageois ancien : morphologie bâtie

Rue Principale, au droit de la rue du Fossé : un espace élargi suite à la démolition de certaines constructions avant le trajet rétréci de la Rue Principale : un effet de porte qui mériterait une meilleure mise en valeur



L'implantation des constructions s'effectue pour l'essentiel à l'alignement de la rue et sur limites séparatives ; dans la rue principale, la construction en retrait (ci-contre) s'inscrit en rupture avec l'ordonnancement traditionnel ; une clôture pleine et plus élevée aurait permis de rétablir quelque peu la situation...



Importance des clôtures et des porches de plein cintre dans le paysage «urbain» du village ancien ; fermant des cours ou des jardins, les clôtures pleines pouvant atteindre 2 mètres de hauteur, préservent l'intimité de l'espace privé et délimitent fermement l'espace public, n'empêchant pas la végétation d'agrémenter l'ensemble.



Les traces de l'ancien château au sud-ouest du village ancien au lieu-dit «Ziegelgarten»

#### 1.4. Le village ancien, mutations et enjeux

La réduction, voire la disparition des activités agricoles dans le noyau villageois ancien, l'amenuisement de la fonction artisanale et commerciale au profit de la seule fonction résidentielle, l'importance croissante prise par le trafic et le stationnement automobiles remettent en question les équilibres anciens.

C'est la Rue Principale, qui regroupe encore des commerces et services (boulangerie...) et qui regroupe le patrimoine bâti le plus conséquent ; mais c'est aussi un axe de transit automobile.



Comme dans la plupart des villages du département, les mutations immobilières se traduisent très souvent par une valorisation à des fins d'habitat de l'ensemble des volumes bâtis existants, notamment ceux anciennement affectés à l'exploitation agricole ; si l'image d'ensemble et l'identité architecturale du noyau ancien sont alors globalement préservés, ces mutations, qui induisent souvent la création de petits logements locatifs, induisant aussi un stationnement automobile excessif, peu compatible avec la structure bâtie et viaire de l'ancien

village.

Préserver l'attractivité du centre village et l'identité de la commune c'est contrôler ces évolutions immobilières, préserver ou proroger la structure bâtie actuelle ; mais c'est aussi maîtriser le trafic automobile, et favoriser les modes de déplacements «doux», piétons et cyclables.

#### 1.5. La périphérie pavillonnaire

Responsable de la croissance démographique observée pendant les dernières décennies, le développement pavillonnaire s'est manifesté sous deux formes distinctes.

Modèles courants dans l'ensemble des villages de la région, ces constructions sont pour l'essentiel des pavillons individuels à usage d'habitation, de hauteur limitée à un niveau à l'égout du toit et avec des combles aménagés sous une toiture pentue ; avec un recul recherché par rapport à la voie publique et aux limites séparatives, le mode d'implantation sur le terrain est alors en rupture avec celui observé dans le village ancien. La diffusion plus récente de constructions à usage d'habitat collectif vient diversifier (ou perturber ?) ce tissu pavillonnaire avec des volumes et des hauteurs plus conséquents.

##### **Deux modes d'urbanisation : concertée...**

C'est l'édification progressive d'importants quartiers aménagés pour l'essentiel par opérations successives de lotissements à partir des années «soixante-dix», notamment autour des rues du Hagueneck, des Mouettes, du Berger, qui a caractérisé, pour l'essentiel, le développement urbain de Herrlisheim ; ces opérations d'aménagement d'ensemble se sont correctement greffées sur la trame des voies existantes ; elles ont contribué à l'enrichissement de cette trame et à l'urbanisation «en profondeur» de l'ensemble de la périphérie du village.

Des opérations de lotissement plus réduites, souvent organisées autour de voies en impasse se sont souvent calées dans les espaces résiduels.

Pour l'essentiel constitués d'un habitat récent, individuel et en propriété, ce sont donc des secteurs urbanisés stabilisés qui ne devraient pas connaître de modifications sensibles pendant les prochaines décennies.

### ...et «spontanée»

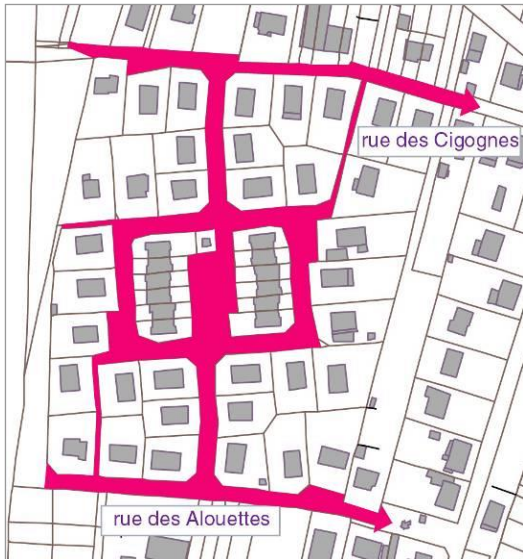
C'est l'existence du réseau de routes et de chemins ruraux et la proximité des réseaux d'eau potable et d'assainissement, qui ont favorisé pour l'essentiel ce mode d'urbanisation.

Cette urbanisation «spontanée» s'effectue sur le parcellaire agricole ou viticole préexistant, à partir de la voirie existante, souvent incomplètement équipée ; ce mode d'urbanisation favorise aussi la division parcellaire permettant la diffusion en profondeur d'une ou plusieurs constructions desservies alors par des voies privées ou des servitudes de passage.

Ce mode d'utilisation de l'espace délaisse alors les parcelles les plus exiguës et les parcelles enclavées et induit une confusion dans la perception de l'espace bâti ; sans compter les inconvénients en matière de gestion des accès et des réseaux.

Cette urbanisation dite «spontanée» s'est manifestée principalement rue d'Eguisheim, rue de Marbach, rue des Jardins, rue de la Gare et plus généralement autour de la gare.

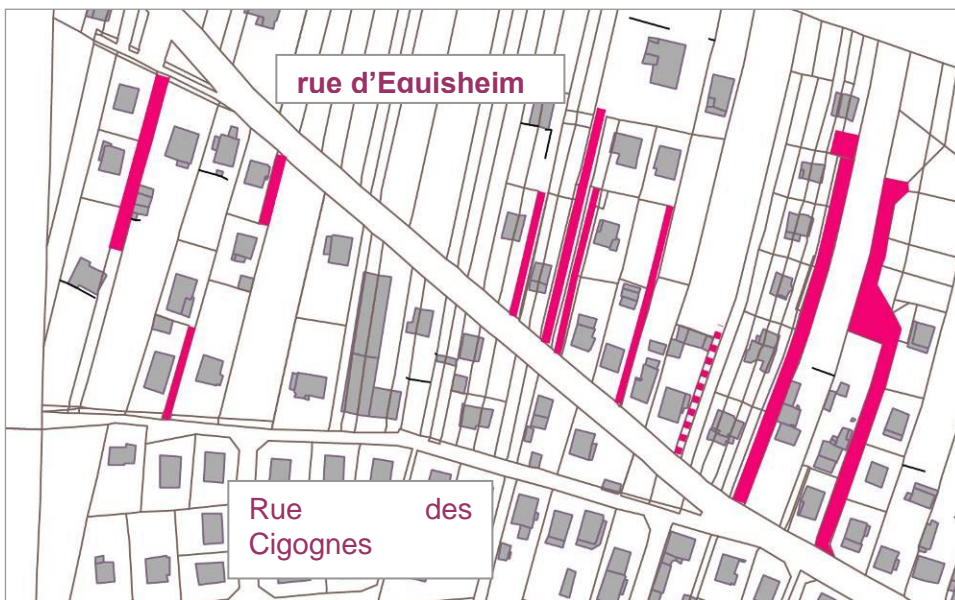
C'est ce même mode d'urbanisation qui a induit le développement de l'annexe «Herrlisheim-Vignoble».



Le quartier des «Oiseaux» représentatif des années «60», avec des constructions à vocation sociale et des toitures à 4 pans ; le quartier a été complété ultérieurement par un ensemble de constructions accolées, à 2 pans ; importance de la végétation qui caractérise les quartiers anciennement aménagés ; un quartier calme et stable.



Rue d'Eguisheim, deux accès privés juxtaposés, de modeste largeur et sommairement aménagés, desservent plusieurs constructions en retrait de la voie ; ni cour, ni rue...une image peu valorisante et un gaspillage d'espace et de réseaux.



Les deux modes d'urbanisation : en haut le lotissement du quartier des « Oiseaux » avec une trame viaire hiérarchisée : sentiers piétons, rues, placettes ; l'ensemble des parcelles sont desservies directement par la voie publique ; une utilisation optimale de l'espace.

En bas le parcellaire lanieré existant, non remembré, a été utilisé au coup par coup au moyen d'opérations individuelles non concertées entre elles : le résultat, une juxtaposition d'impasses privées desservant une ou plusieurs constructions en retrait de la rue d'Eguisheim ; une urbanisation dite «en casseroles». Toutefois, dans les deux cas de figure, et sauf exceptions, les constructions sont implantées en retrait de l'alignement des voies et des limites séparatives.

## La périphérie urbanisée :

### Le carrefour urbain



La Place de l'École : cet important carrefour entre les routes départementales.



(rue de la Gare vers Hattstatt et les quartiers Sud-Est, rue d'Eguisheim vers Colmar et les quartiers Nord-Est) commande aussi l'accès au proche noyau ancien et à l'ensemble des quartiers Est par la rue du Château.

Outre l'école, un restaurant et la poste y trouvent place ; une fonction centrale de service à la population à conforter ?



Rues du Berger, du Château, du Wahlenbourg : trois ensembles pavillonnaires caractéristiques d'une étape dans la « périurbanisation » du village ; le dernier, le plus récent est caractérisé par des pentes de toitures élevées (45° et plus) et une voirie adaptée à un trafic automobile maîtrisé.

Dans tous les cas, les clôtures sont peu élevées (voire absentes), constituées d'un dispositif à claire voie surmontant un mur-bahut, et induisent une transparence qui fait une grande place à la végétation



« Mixité urbaine » : la périphérie urbanisée n'a pas pour seule fonction l'habitat ; elle comporte également d'importantes activités artisanales et des exploitations viticoles : entreprises Vincentz, Hertz, Bauer et « Dragées Adam », cette dernière avec des possibilités de développement.



«Espaces libres» : dans les secteurs « hors lotissement » des espaces libres subsistent, affectés aux jardins et vergers ou retenus pour une urbanisation future.

## 1.6. Le développement de l'habitat collectif

Les dispositions du P.L.U. approuvé de Herrlisheim ont favorisé l'implantation de nouvelles constructions à usage d'habitat collectif, notamment dans les zones périphériques, en autorisant des constructions à usage d'habitation atteignant 3 niveaux, (y compris les combles aménageables) et surtout en admettant un coefficient d'occupation des sols élevé (0,7) dans ce contexte villageois.

Ces constructions s'inscrivent souvent avec difficulté dans le contexte urbain ou villageois préexistant, notamment du fait de la longueur et de la hauteur de leurs façades ; celles-ci sont alors sans rapport avec les dimensions des constructions pavillonnaires environnantes, contribuant également à limiter les points de vue et à réduire l'ensoleillement des quartiers.



*Rue de la Scierie, cet immeuble collectif est perçu comme comportant 5 niveaux au total ; la modicité de son emprise au sol augmente l'effet de verticalité qui dénote avec l'ambiance générale de ce quartier pavillonnaire.*



*Rue du Wahlenbourg 2 collectifs bien accrochés au quartier.*



*Rue du Wahlenbourg : cet immeuble collectif s'allonge sur une cinquantaine de mètres, obstruant les perspectives vers les frondaisons de la Lauch. La hauteur modérée du bâtiment, la forme et la couleur de la toiture réduisent toutefois l'impact négatif de cette implantation.*



*Rue de la Maternelle : cet immeuble collectif posé à proximité de la RD 1bis fait difficilement partie du village.....*



## 1.7. L'annexe de «Herrlisheim-vignoble»

Aux confins des bans communaux de Herrlisheim, Hattstatt et Obermorschwihr, le long de l'ancien tracé de la R.N. 83 et de la R.D. 1, s'est développé progressivement et spontanément un ensemble de constructions, suite notamment à la mise en place du nouveau tracé de la route nationale.

Cette urbanisation linéaire, filaments urbains qui relient les sites bâtis de Hattstatt et d'Obermorschwihr via le territoire de Herrlisheim, s'est effectuée au détriment de l'aire viticole A.O.C ; c'est véritablement une urbanisation d'opportunité, profitant de l'existence de la voirie et du réseau d'eau intercommunal et bénéficiant de l'attrait et du «prestige» attachés au vignoble.

Situé en «vitrine» sur le trajet de la route nationale empruntée par 25 à 30000 véhicules/jour, induisant une confusion visuelle dans la perception du site, ce secteur urbanisé ne participe pas à la qualité paysagère de cette partie du Vignoble.



*En jaune l'aire viticole A.O.C. qui englobe quasiment l'ensemble du secteur ; entourée de rouge la limite constructible délimitée au P.L.U. actuel de Herrlisheim ; quelques constructions y sont encore possibles.*

## 1.8. Deux quartiers excentrés

Situés à l'extérieur des limites fortes constituées par la voie ferrée d'une part et la Lauch d'autre part, et donc médiocrement connectés au reste du tissu urbain, le **quartier de la gare** et le «**secteur des jardins**» (lieux-dits Heiligkreuzgaerten, Scheunengaerten) sont des extensions anciennement urbanisées qui se sont modérément développées.

Le Plan d'Occupation des Sols a prévu en son temps de développer ces deux quartiers par la délimitation de zones d'urbanisation futures (NA) ; des contraintes fortes concernaient toutefois ces deux secteurs : le périmètre de protection des forages de Hattstatt près de la gare et surtout le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) pour le secteur des jardins.



### **Le quartier de la gare**

*Structuré autour de l'ancienne route départementale aujourd'hui désaffectée, il regroupe habitat et quelques activités économiques ; à droite, l'ancien secteur des captages d'eau.*

*Ce sont surtout les emprises sportives qui dominent le quartier (football et quilles ci-dessous, tennis plus loin).*



### **Le quartier des jardins**

*Ci-contre la façade sur la Route de Sainte-Croix-en-Plaine (R.D.1) de ce petit quartier limité par la Lauch (ci-contre), les R.D. 1b IV et R.D. bis et la digue de protection au sud.*

*Vue depuis la digue de protection : d'importantes possibilités d'extension du quartier prévues au P.L.U. mais hypothéquées par les fortes contraintes du P.P.R.I.*



## 1.9. Au nord de la «déviation», les activités économiques

Bénéficiant des flux de circulation de la R.D. 1 bis, les activités artisanales se développent en front de route et en profondeur le long des rues de l'Industrie, de l'Artisanat et du Commerce. La zone d'activités est quasiment urbanisée. Il existe cependant un potentiel d'extension dans la partie nord (1,9 ha), non utilisé à ce jour.



*La zone artisanale perçue depuis la rue de la Maternelle : une certaine confusion paysagère qui devrait s'atténuer avec l'aménagement routier en cours distinguant le domaine routier proprement dit des accès aux secteurs habités ; un renforcement de la trame végétale serait également bienvenu.*



*La zone artisanale perçue depuis la piste cyclable : au second plan l'accompagnement végétal clairsemé du fossé dit «Straenggraben» ; à l'arrière les bâtiments de la zone d'activité et les installations de la gravière.*



*Bâtiment d'activité résolument contemporain, habitat pavillonnaire juxtaposé aux bâtiments d'activité et structure artisanale et commerciale intégrant aussi l'habitat.*



*Le site «graviérable» poursuit vers l'Est le site artisanal ; fort impact des installations qui y sont liées et merlon de protection en périphérie*



### III. Etude socio- économique

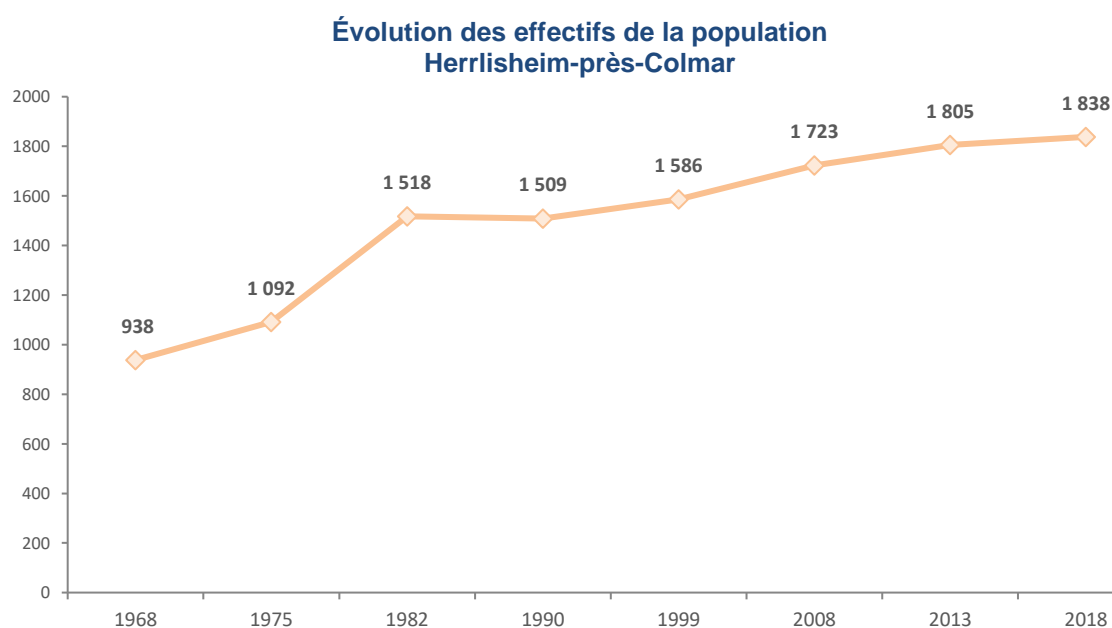
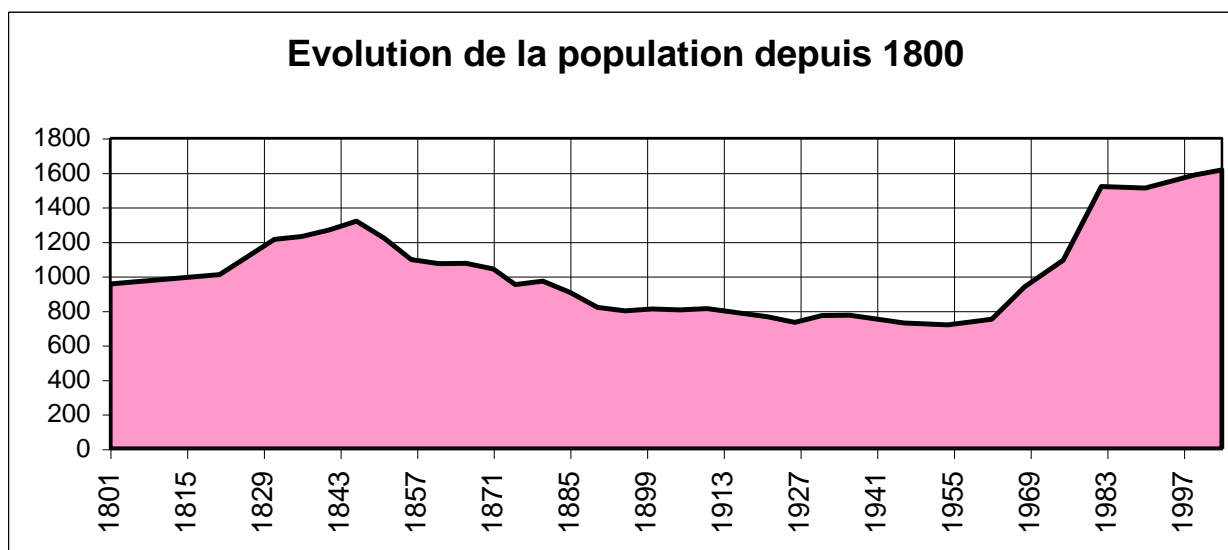
01/01/2018	Superficie (km²)	Population	Emplois dans la zone	Logements
Herrlisheim-près-Colmar	7,7	1 838	319	852
CA Colmar Agglomération	244,4	113 621	57 862	57 118
SCoT Colmar-Rhin-Vosges	768,5	163 194	71 674	81 887
Haut-Rhin	3 525,2	764 981	279 698	380 238
Poids dans CA Colmar Agglomération	3,1%	1,6%	0,6%	1,5%
Poids dans SCoT Colmar-Rhin-Vosges	1,0%	1,1%	0,4%	1,0%





# 1. La population

## 1.1. Evolution démographique



Source : INSEE RP 2018 - Séries historiques

L'évolution démographique de la commune est caractérisée par une lente progression, pour atteindre un maximum de population (1319 en 1846) vers le milieu du 19ème siècle, comme dans la plupart des communes rurales du département ; après une érosion lente mais régulière, la population atteint ses "basses eaux" en 1954 avec 719 habitants et se redresse légèrement avec 751 habitants en 1962.

Après cette date c'est une autre ère qui commence, celle d'un développement périurbain précoce et marqué.

On observe alors une augmentation forte et continue de la population jusqu'en 1982 : un doublement de population (+102 %) en 20 ans, alors que l'ensemble du département n'augmentait que de 18,7 %.

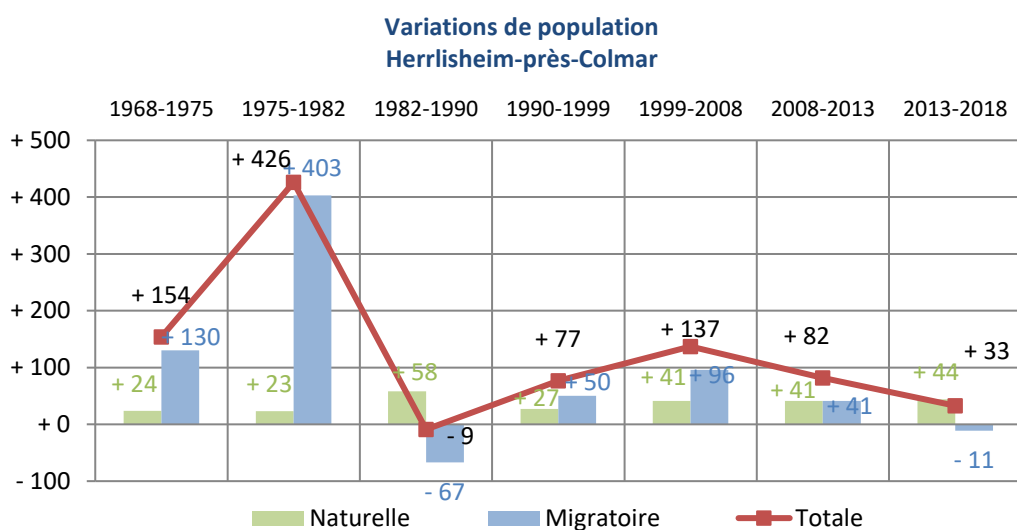


Au dernier recensement de la population de l'INSEE en 2018, Herrlisheim comptait 1 838 habitants.

	Période	Variation brute	Taux de variation annuel moyen	Dû au Solde migratoire	Dû au solde naturel
<b>Herrlisheim-près-Colmar</b>	1968-1975	154	2,20%	1,85%	0,34%
	1975-1982	426	4,82%	4,56%	0,26%
	1982-1990	-9	-0,07%	-0,55%	0,48%
	1990-1999	77	0,55%	0,36%	0,19%
	1999-2008	137	0,92%	0,65%	0,28%
	2008-2013	82	0,93%	0,47%	0,47%
	2013-2018	33	0,36%	-0,12%	0,48%
<b>CA Colmar Agglomération</b>	1968-1975	10 070	1,61%	0,88%	0,73%
	1975-1982	1 012	0,15%	-0,35%	0,50%
	1982-1990	2 582	0,33%	-0,22%	0,55%
	1990-1999	5 425	0,60%	0,05%	0,54%
	1999-2008	4 726	0,49%	0,02%	0,48%
	2008-2013	2 103	0,38%	-0,04%	0,42%
	2013-2018	2 643	0,47%	0,16%	0,31%
<b>SCoT Colmar-Rhin-Vosges</b>	1968-1975	13 995	1,63%	0,98%	0,65%
	1975-1982	3 166	0,34%	-0,11%	0,45%
	1982-1990	4 937	0,45%	-0,07%	0,52%
	1990-1999	9 527	0,74%	0,24%	0,50%
	1999-2008	9 045	0,66%	0,19%	0,47%
	2008-2013	2 423	0,31%	-0,08%	0,39%
	2013-2018	3 247	0,40%	0,15%	0,26%
<b>Haut-Rhin</b>	1968-1975	50 191	1,18%	0,68%	0,50%
	1975-1982	15 163	0,34%	-0,05%	0,39%
	1982-1990	20 947	0,40%	-0,08%	0,48%
	1990-1999	36 706	0,59%	0,15%	0,45%
	1999-2008	38 047	0,58%	0,14%	0,45%
	2008-2013	12 651	0,34%	-0,06%	0,39%
	2013-2018	6 258	0,16%	-0,09%	0,26%

Source : INSEE RP 2018 - Séries historiques

## 1.2. Composantes de l'évolution démographique



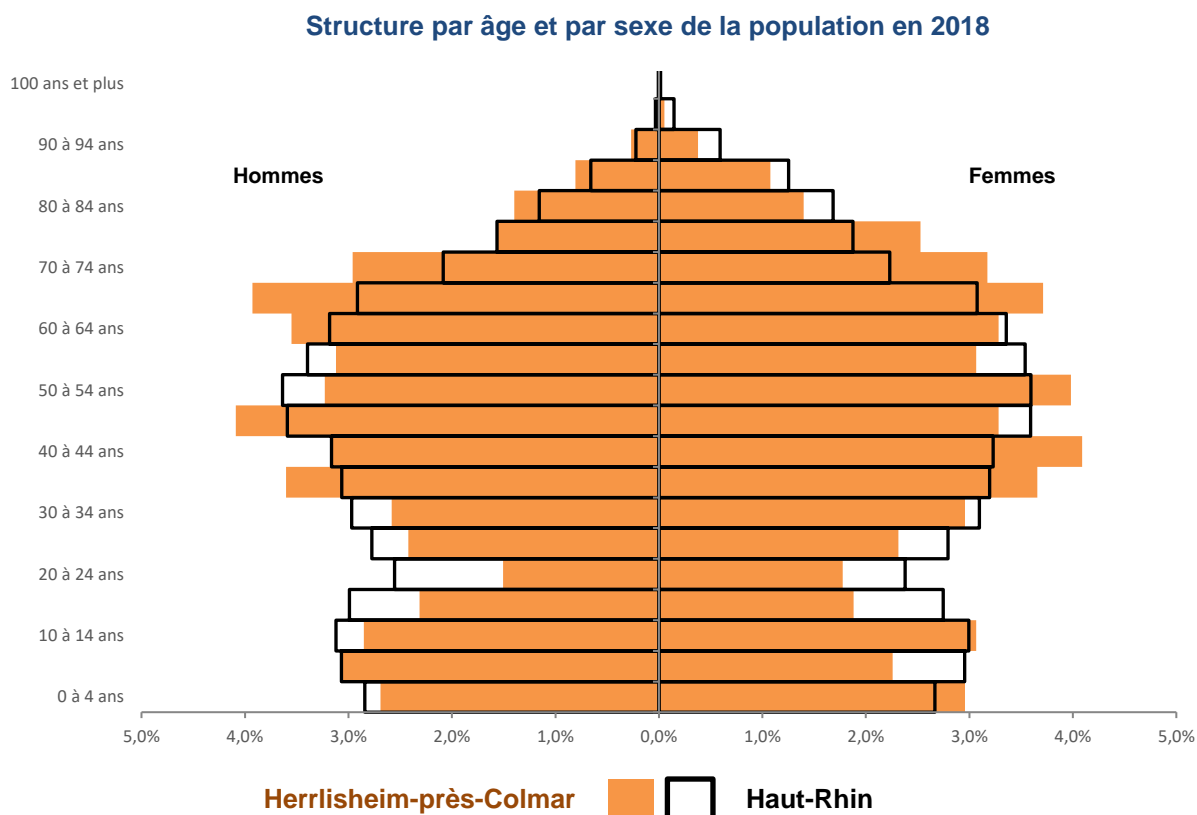
*Source : INSEE RP 2018 - Séries historiques*

L'évolution de la population est régie par deux composantes : le solde naturel (bilan des naissances et des décès), et le solde migratoire (bilan des arrivées et des départs).

Le graphique du haut montre l'importance des apports migratoires entre 1+968 et 1982 ; par la suite, bien que toujours présent, cet apport migratoire est plus atténué. Cette importance de la composante extérieure dans la variation de la population traduit donc une grande attractivité de la commune, mais aussi un renouvellement important de la population.

Le solde naturel, moins marqué, se caractérise néanmoins par sa grande régularité dans le temps.

### 1.3. Structure par âge

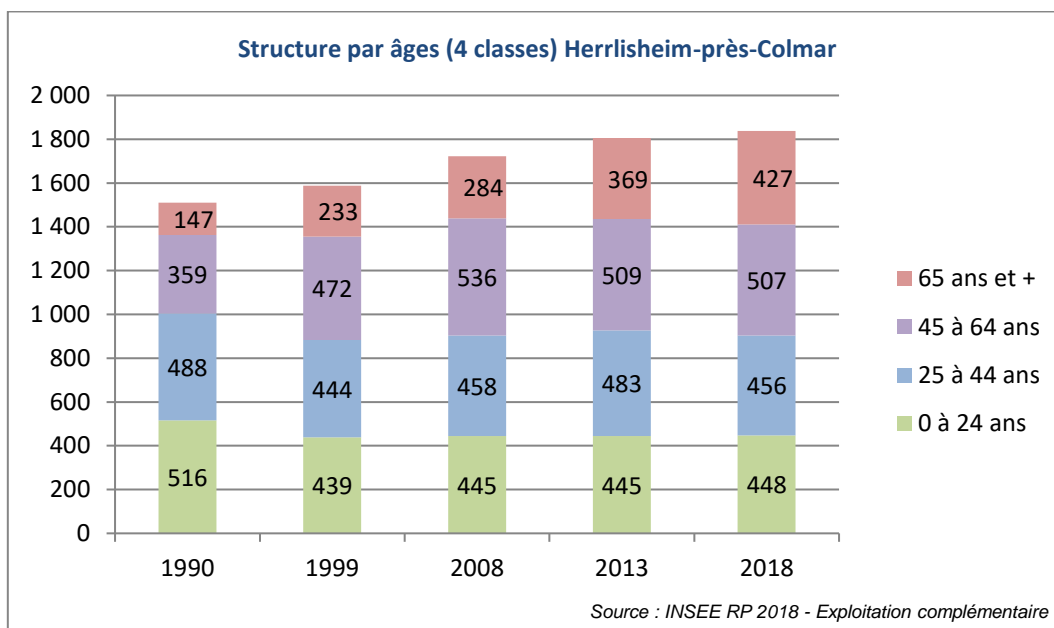


*Source : INSEE RP 2018 - Exploitation principale*

En 2018, sur la pyramide des âges ci-dessus, apparaissent globalement, par rapport à la référence départementale :

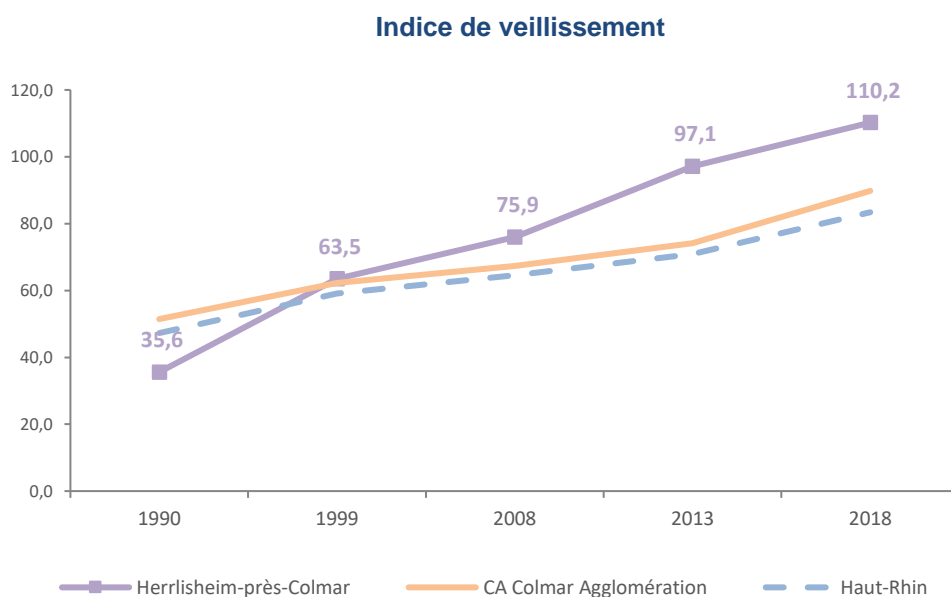
- un déficit global des classes jeunes (15-35 ans) ;
- un vieillissement progressif de la population

## 1.4. Evolution de la structure par âge



Les changements observés au sein des classes d'âges dans la commune entre 1990 et 2018 sont marqués par une augmentation conséquente de la classe des 'seniors' (65 ans et plus).

Pris dans leur ensemble, ces résultats démontrent une tendance au vieillissement de la population comme le confirme le graphique ci-dessous (le taux de vieillissement est le rapport entre la population de 65 ans ou plus et la population de moins de 20 ans).

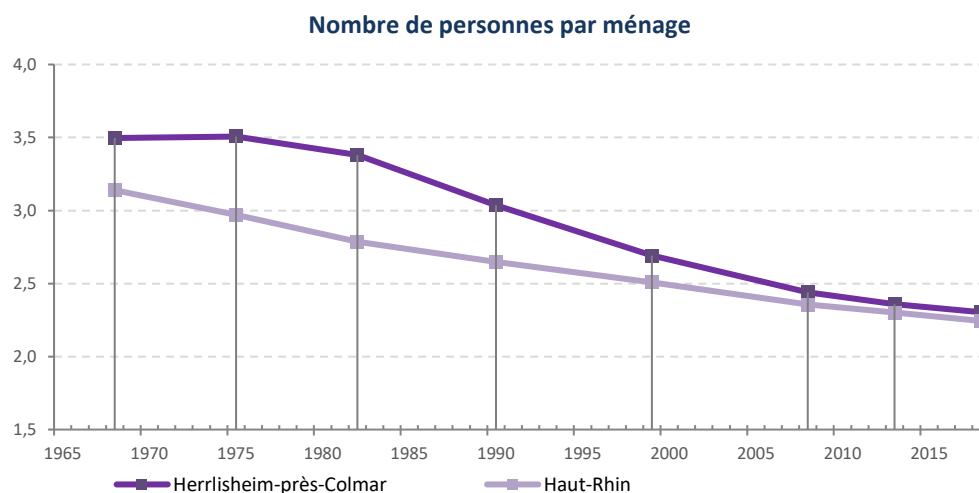


*Source : INSEE RP 2018 - Exploitation principale*

## 2. Le logement

### 2.1. Evolution de la taille des ménages

#### Commune et département



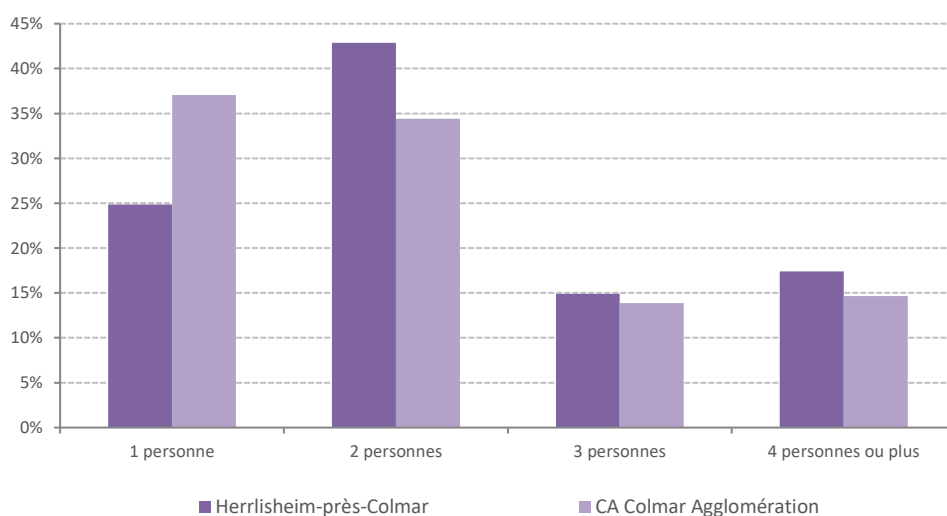
Source : INSEE RP 2018 - Séries historiques

La définition du ménage adoptée correspond au concept de « ménage-logement ». On appelle ménage l'ensemble des occupants d'un même logement (occupé comme résidence principale), quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une seule personne. Il comprend également les personnes qui ont leur résidence personnelle dans le logement mais qui séjournent à l'époque du recensement dans certains établissements (élèves internes des établissements d'enseignement et militaires du contingent qui sont « réintégrés » dans la population des ménages).

C'est l'effet combiné de l'augmentation des familles monoparentales, de la réduction du nombre d'enfants et de l'allongement de la vie qui réduit la taille des ménages ; à population égale, le besoin en nombre de logements est plus élevé aujourd'hui.

Si la tendance générale est au recul du nombre de personnes par ménage, elle se situe à un niveau moins sensible pour la commune que pour le département. L'écart tend cependant à diminuer au cours du temps, la baisse enregistrée au niveau de la commune étant particulièrement prononcée : tandis que celle du département atteint le chiffre moyen de 2,2 personnes par ménage en 2018, Herrlisheim en compte près de 2,3.

### Répartition des ménages selon leurs tailles

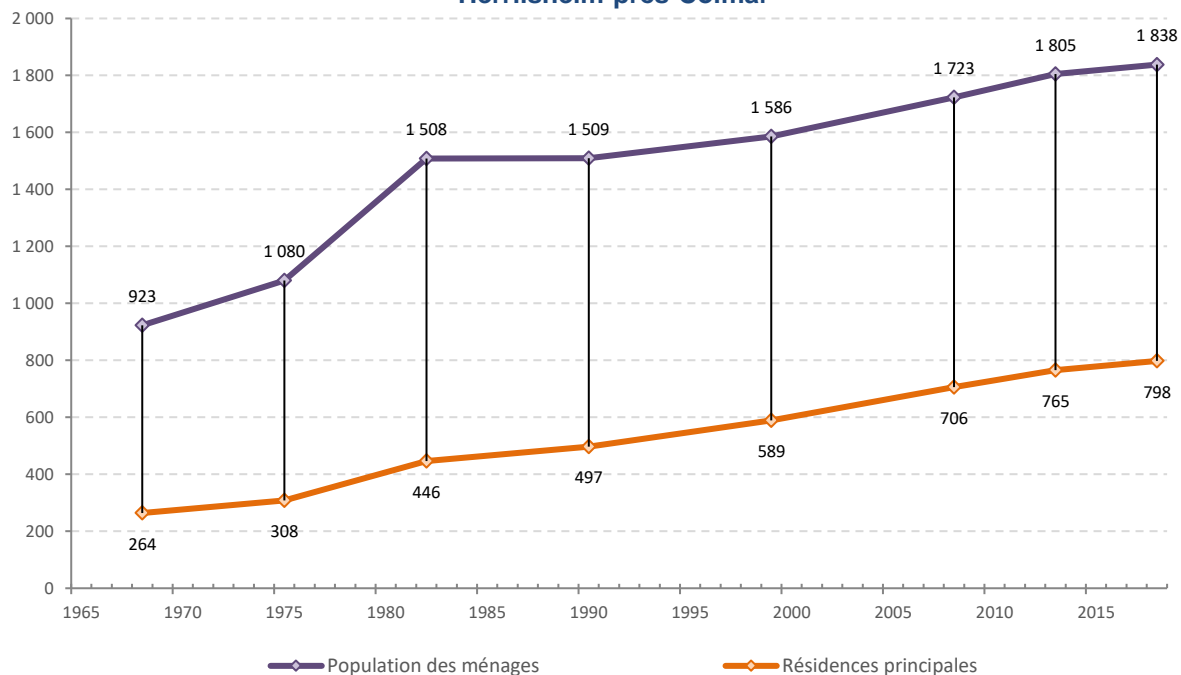


Source : INSEE RP 2018 - Exploitation complémentaire

Le graphique vient appuyer les observations précédentes sur la taille des ménages. Les ménages de 2 personnes représentent près de 43 % des ménages. Les familles de 3 personnes et plus concentrent 32 % des ménages (département 29 %).

## 2.2. Le parc de logements

### Evolutions comparées de la population et des résidences principales Herrlisheim-près-Colmar



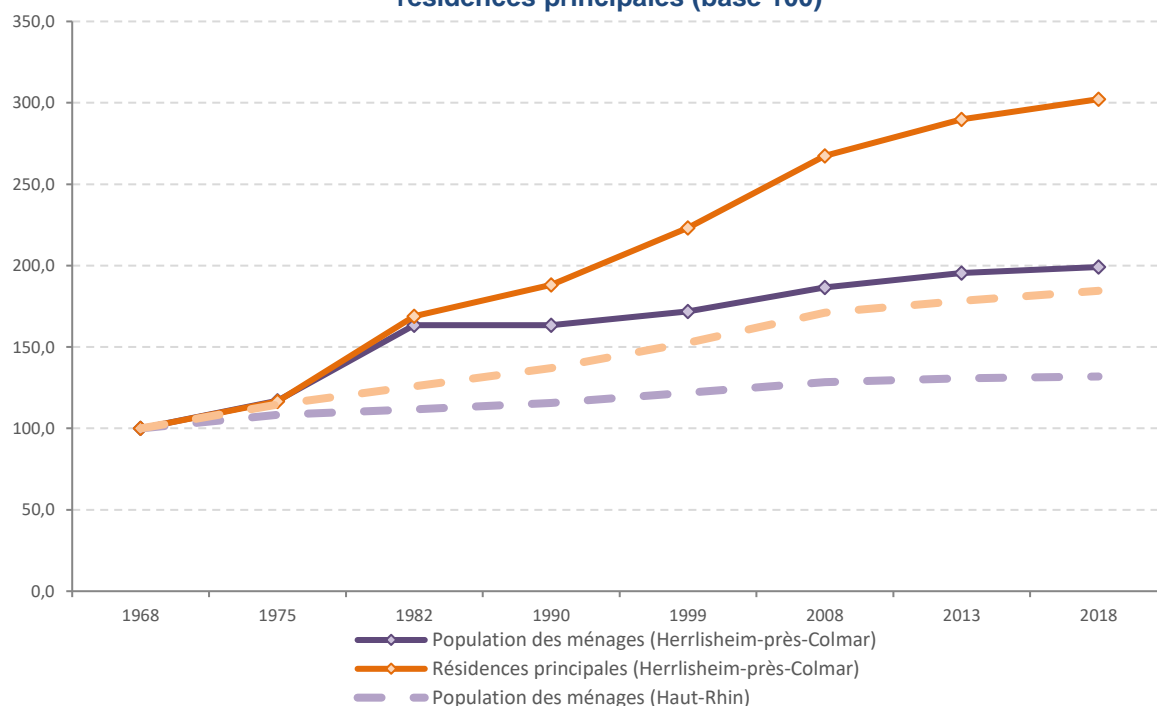
Source : INSEE RP 2018 - Séries historiques

L'effet du desserrement des ménages conduit à une évolution du nombre d'habitants moins rapide que l'évolution du nombre de résidences principales (en valeur relative).

Alors que la population de Herrlisheim augmentait de 99 % entre 1968 et 2018, le nombre de résidence principale augmentait lui de plus de 200 %.

C'est l'effet combiné de l'augmentation des familles monoparentales, de la réduction du nombre d'enfants et de l'allongement de la vie qui réduit la taille des ménages ; à population égale, le besoin en nombre de logements est donc pratiquement le double qu'il y a une trentaine d'années.

### Rythmes de l'évolution du nombre d'habitants conjointement à celle du nombre de résidences principales (base 100)



Source : INSEE RP 2018 - Séries historiques

### Composition du parc de logements

	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Herrlisheim-près-Colmar	852	798	6	48
CA Colmar Agglomération	57 118	51 877	2 079	3 162
SCoT Colmar-Rhin-Vosges	81 887	72 750	4 014	5 123
Haut-Rhin	380 238	333 661	12 478	34 099

Source : INSEE RP 2018 - Exploitation principale

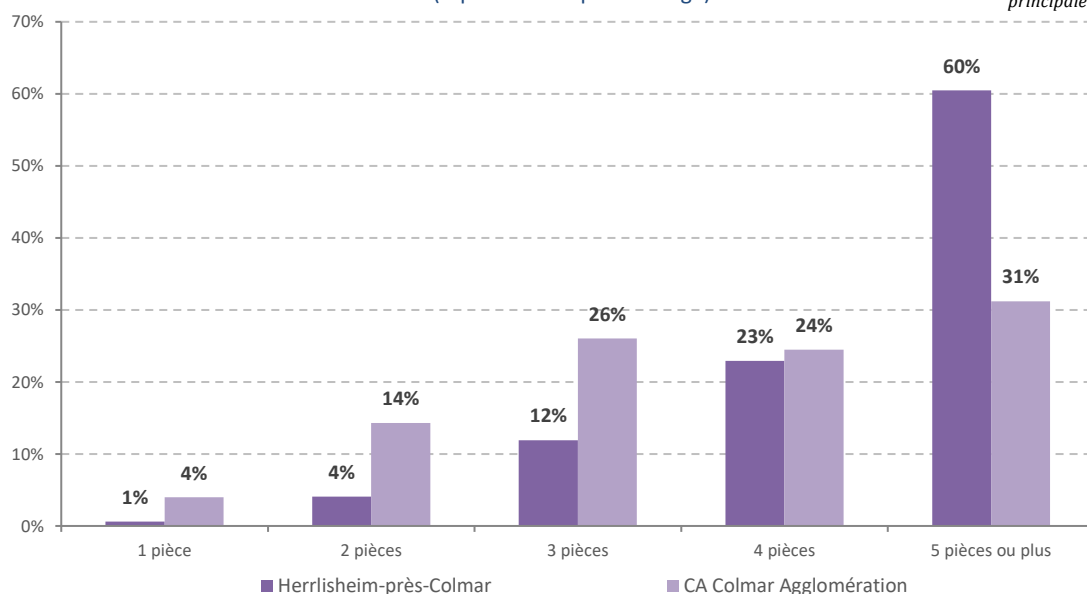
Les résidences principales sont nettement majoritaires. Le taux de logements vacants est faible.

### Nombre de pièces

## La taille des résidences principales en 2018

(répartition en pourcentage)

Source : INSEE RP 2018 - Exploitation principale



Source : INSEE RGP 2011 - Exploitation complémentaire

La tendance observée révèle une prédominance des logements spacieux : les 5 pièces ou plus sont largement dominants avec un taux de 60 %

### Répartition appartements et maisons

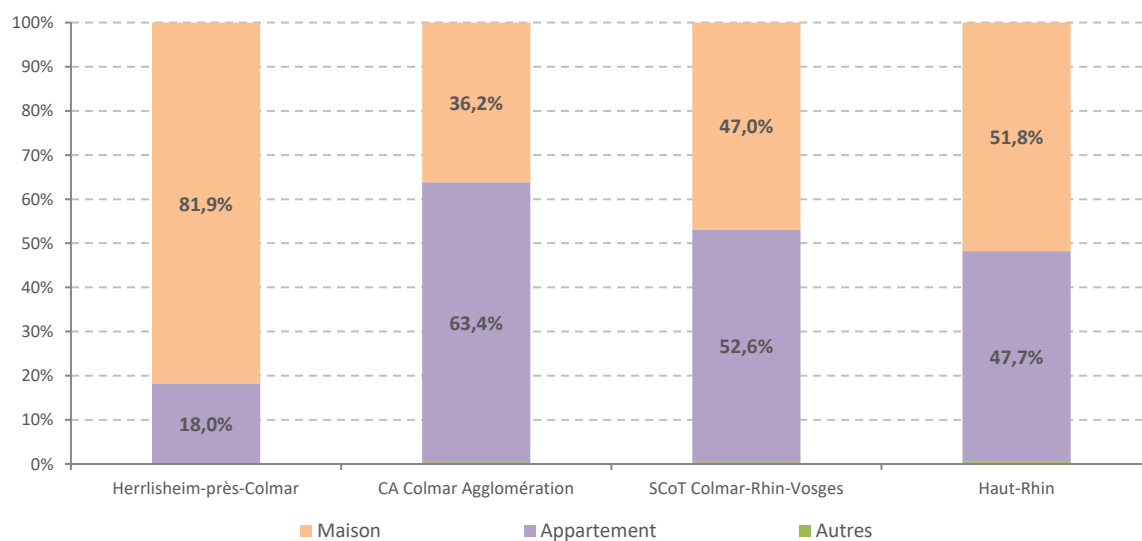
	Appartements	Maisons	Autres	Total
<b>Herrlisheim-près-Colmar</b>	153	698	1	852
<b>CA Colmar Agglomération</b>	36 223	20 691	204	57 118
<b>ScoT Colmar-Rhin-Vosges</b>	43 047	38 512	328	81 887
<b>Haut-Rhin</b>	181 268	197 082	1 887	380 238

Source : INSEE RP 2018 - Exploitation principale

Les maisons individuelles totalisent 81,9% du parc de logements (département :51,8%).



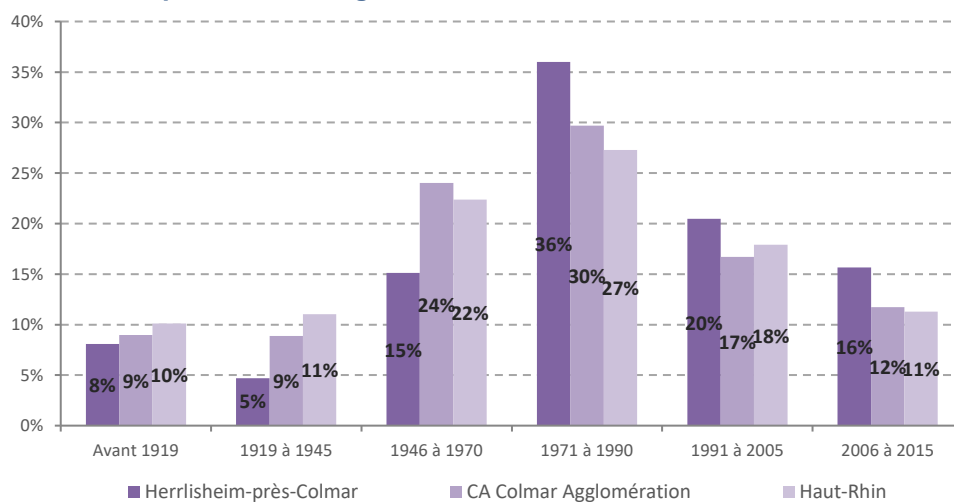
### Répartition des logements selon leurs types en 2018



Source : INSEE RP 2018 - Exploitation principale

### Année de construction des logements

#### Répartition des logements selon leurs dates de construction



Source : INSEE RP 2018 - Exploitation complémentaire

Le parc immobilier de Herrlisheim est globalement récent. Seul 13 % des logements sont antérieurs à 1945 : il s'agit là d'un patrimoine architectural ancien de qualité.

72 % du parc de logements est postérieur à 1970.

## Statut d'occupation des résidences principales en 2018

	Résidences principales		Habitées par les propriétaires		En location sur le marché privé		En location sur le marché public		Habitées gratuitement	
Herrlisheim-près-Colmar	798	667	83,6%	108	13,5%	10	1,2%	13	1,6%	
CA Colmar Agglomération	51 877	26 068	50,3%	14 933	28,8%	9 974	19,2%	901	1,7%	
SCoT Colmar-Rhin-Vosges	72 750	41 048	56,4%	18 991	26,1%	11 331	15,6%	1 380	1,9%	
Haut-Rhin	333 661	201 781	60,5%	81 939	24,6%	43 160	12,9%	6 780	2,0%	

Source : INSEE RP 2018 - Exploitation principale

En 2018, les propriétaires occupaient 83,6 % des logements (le taux de propriétaires est de 50 % pour la Communauté d'Agglomération et 56 % pour le territoire du SCOT).

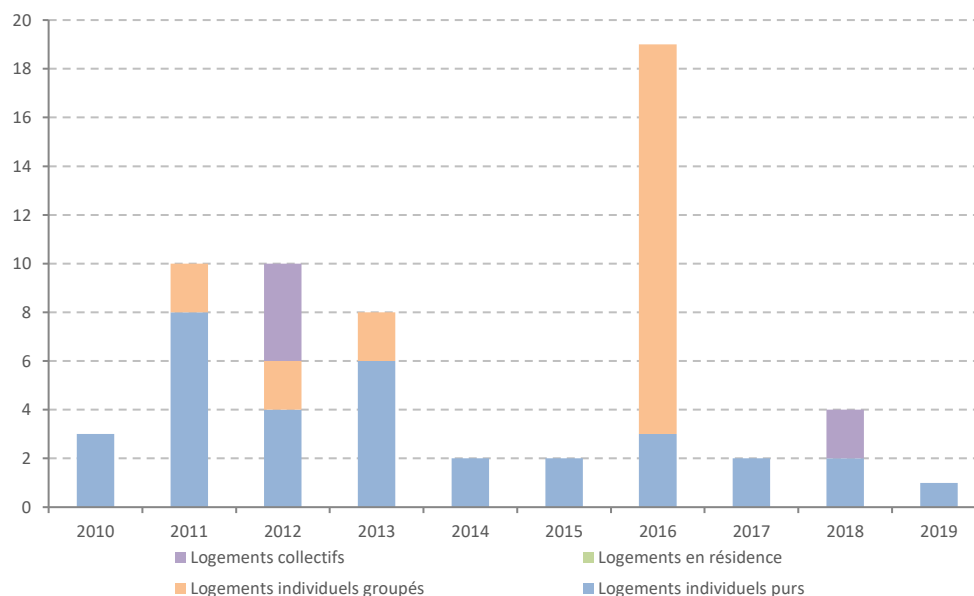
Bien que située dans la proche couronne de Colmar, le profil de la commune, au regard de son parc de logements, affiche un profil de "village".

	Nombre de logements sociaux				Taux de logements sociaux			
	1999	2008	2013	2018	1999	2008	2013	2018
Herrlisheim-près-Colmar	0	3	8	10	0,0%	0,4%	1,0%	1,2%
CA Colmar Agglomération	9 381	10 248	10 788	9 974	22,0%	21,8%	22,0%	19,2%

Source : INSEE RP 2018 - Exploitation principale

## Nombre de logements commencés entre 2010 et 2018

### Logements commencés de 2010 à 2019 selon le type de logement



Source : SitaDel2 logements commencés en date réelle, MEDDE 2010-2019

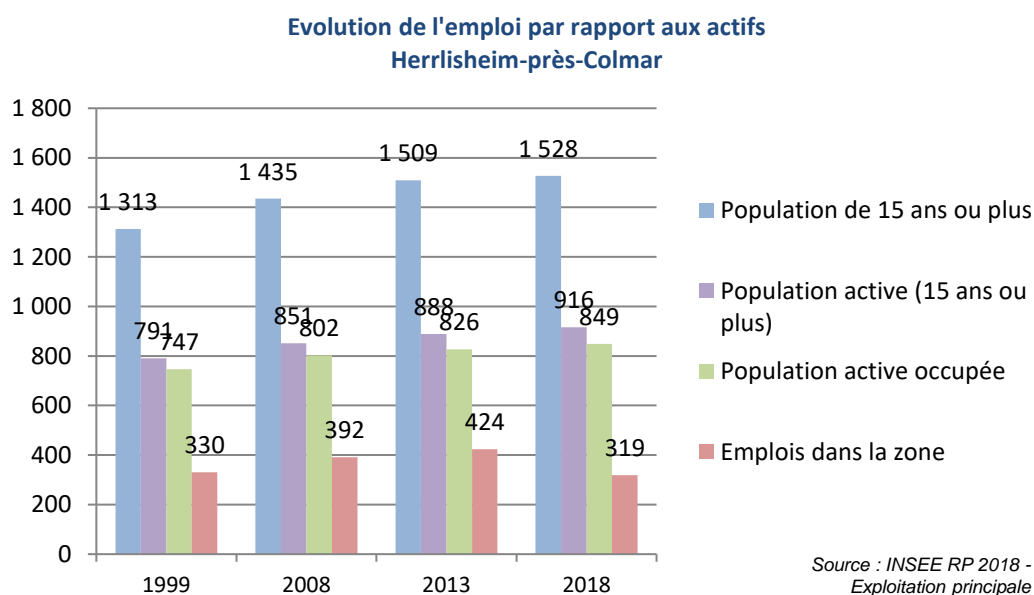
Herrlisheim-près-Colmar	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total période
Logements individuels purs	3	8	4	6	2	2	3	2	2	1	33
Logements individuels groupés	0	2	2	2	0	0	16	0	0	0	22
Logements en résidence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logements collectifs	0	0	4	0	0	0	0	0	2	0	6
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>61</b>

Source : Sitadel2 logements commencés en date réelle, MEDDE 2010-2019

En termes de constructions neuves, on observe sur les 10 dernières années, une moyenne de 6 logements nouveaux par an, dont un peu plus de la moitié en individuel pur. Cela représente 1,1 % des constructions neuves édifiées au sein de la CA de Colmar.

### 3. Les activités et l'emploi

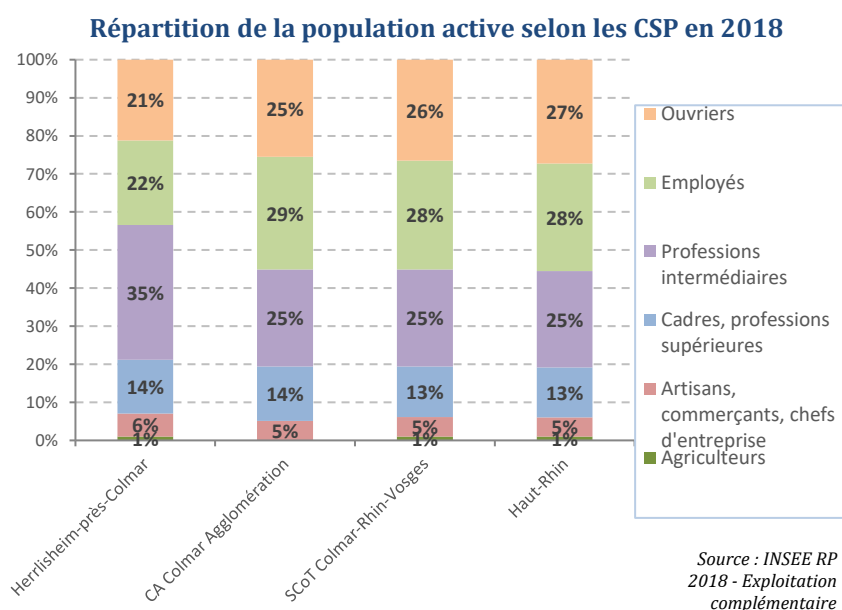
#### 3.1. Population active résidente



En 2014, Herrlisheim compte 915 actifs en 2018, soit près de la moitié de la population totale concernée (49 %). Le taux départemental affiche une proportion similaire.

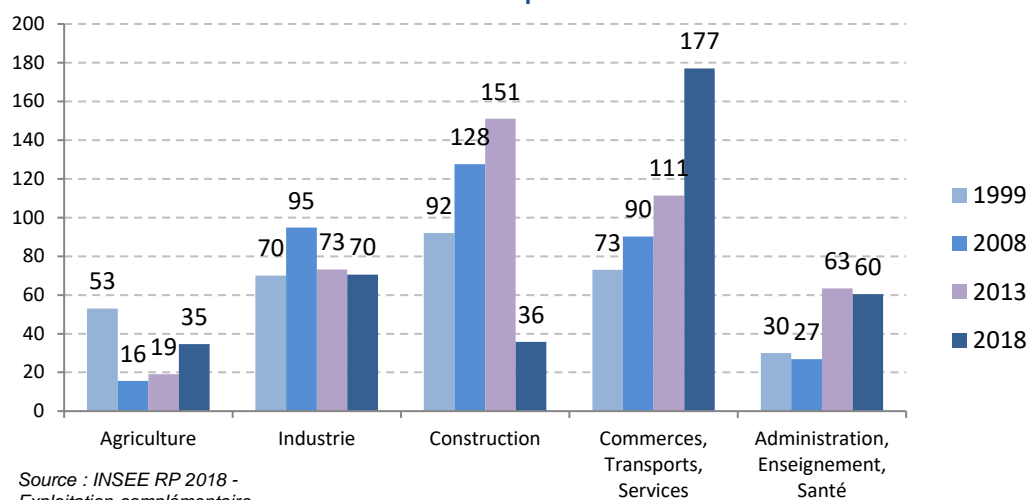
#### 3.2. Répartition socioprofessionnelle de la population active

La tendance observée entre 1999 et 2018 témoigne d'une progression forte de la catégorie des cadres et professions supérieures. Les professions intermédiaires concernent en 2018 35% de la population active.



### 3.3. Emploi

Emplois au lieu de travail par secteur d'activités  
Herrlisheim-près-Colmar



Avec 319 emplois en 2018 (392 emplois en 2008), l'emploi dans la commune est dominé par le secteur des commerces, transports, services : ce dernier s'est fortement développé entre 1999 et 2018 avec une croissance d'une centaine d'emplois.

Herrlisheim-près-Colmar	1999	2008	2013	2018
Agriculture	53	16	19	35
Industrie	70	95	73	70
Construction	92	128	151	36
Commerces, Transports, Services	73	90	111	177
Administration, Enseignement, Santé	30	27	63	60

Source : INSEE RP 2018 - Exploitation complémentaire

CA Colmar Agglomération	1999	2008	2013	2018
Agriculture	828	876	788	717
Industrie	9 793	9 302	7 174	7 473
Construction	3 876	4 306	4 219	4 185
Commerces, Transports, Services	19 506	23 236	23 216	24 325
Administration, Enseignement, Santé	17 410	19 725	20 415	21 508

Source : INSEE RP 2018 - Exploitation complémentaire

### 3.4. Le secteur agricole

	1988	2000	2010
Orientation technico-économique de la commune	-	Viticulture (appellation et autre)	Viticulture (appellation et autre)
Nombre d'exploitations agricoles	48	42	31
Travail dans les exploitations agricoles (en UTA)	43	49	40
Surface agricole utilisée (en ha)	291	343	357
Cheptel (en UGBTA)	41	13	4
Superficie en terres labourables (en ha)	224	237	251
Superficie en cultures permanentes (en ha)	62	100	105
Superficie toujours en herbe (en ha)	nc	4	nc

*\*UGBTA : L'unité gros bétail alimentation totale (UGBTA) compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage et concentrés (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA). L'unité gros bétail "alimentation grossière" (UGBAG) les compare selon leur consommation en herbe et fourrage et ne concerne que les herbivores (par exemple, une vache laitière = 1 UGBAG, une vache nourrice = 0,85 UGBAG, une brebis = 0,15 UGBAG).*

Source : RGA 2010 - Principaux résultats

Située à la charnière des régions agricoles des « collines sous-vosgiennes » et de la « Plaine du Rhin » la commune de Herrlisheim présente, au plan agricole, des caractéristiques propres à ces 2 entités.

La persistance d'un nombre important d'exploitations - dont une part importante non professionnelles - est caractéristique des communes viticoles et favorisée par la présence de coopératives vinicoles ; mais, même si les superficies en vignes des exploitations de la commune sont en forte augmentation, (97 ha en 2000) l'essentiel de l'aire viticole délimitée sur le territoire communal (202 ha) est exploitée par des viticulteurs extérieurs à la commune.

L'autre composante de l'activité agricole, la céréaliculture, paraît être pour l'essentiel le fait des exploitations professionnelles avec une progression sensible des superficies en maïs, accompagnée d'une progression équivalente des superficies irriguées, alors que l'élevage bovin et les superficies fourragères sont aujourd'hui en voie de disparition.

Pour cette composante également, des parties importantes de la superficie agricole communale (569 ha au total) sont utilisées par des exploitants extérieurs à la commune.

Le territoire communal a fait l'objet de 2 opérations de remembrement :

- un remembrement viticole qui a permis d'étendre le vignoble sur 18 hectares vers la plaine, en 1975 ;
- le remembrement strictement agricole qui a porté sur 447 hectares de terres en 1978.

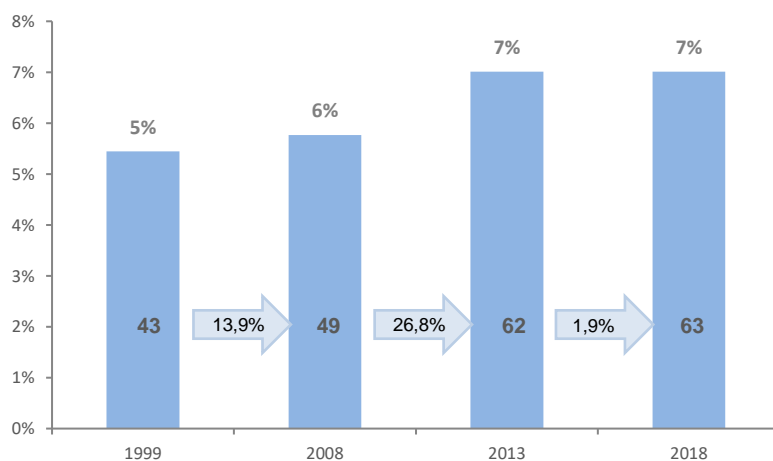
### 3.5. Chiffres du chômage dans la commune

Herrlisheim-près-Colmar	1999	2008	2013	2018
<b>Nombre de chômeurs</b>	43	49	62	63
<b>Taux de chômage (au sens du RP)</b>	5,4%	5,8%	7,0%	7,0%
<b>Taux de chômage des hommes</b>	4,9%	4,7%	7,2%	5,9%
<b>Taux de chômage des femmes</b>	6,1%	6,9%	6,8%	8,1%
<b>Part des femmes parmi les chômeurs</b>	51,2%	58,0%	45,2%	57,8%

Source : INSEE RP 2018 - Exploitation principale

Le taux de chômage de 2018 apparaît sensiblement inférieur à celui du département (13,4 %) à la même date.

Evolution historique du nombre de chômeurs et du taux de chômage (au sens du recensement)



Source : INSEE RP 2018 - Exploitation principale

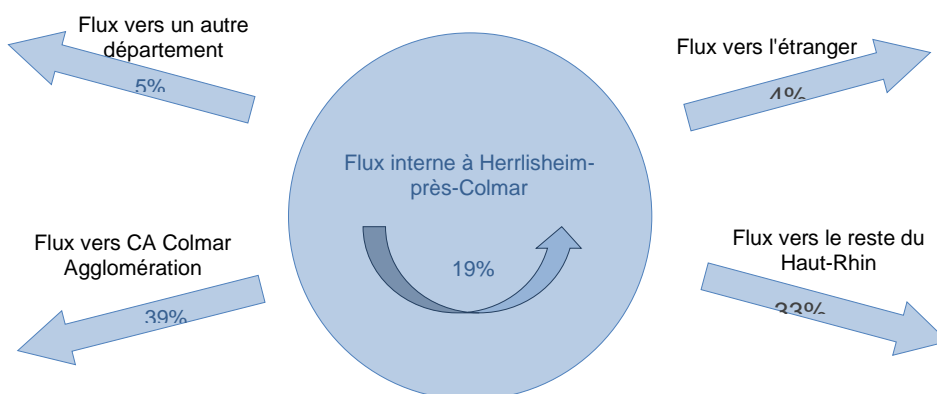
### 3.6. Lieux de travail des actifs occupés de la commune

19 % des actifs résidents travaillent dans la commune et 39 % travaillent dans le périmètre de Colmar Agglomération.

DESTINATIONS	Effectifs	Pourcentage
Flux interne à Herrlisheim-près-Colmar	158	19%
Flux vers CA Colmar Agglomération	331	39%
Flux vers le reste du Haut-Rhin	277	33%
Flux vers un autre département	40	5%
Flux vers l'étranger	35	4%
<b>Total des sortants et internes</b>	<b>840</b>	<b>100%</b>

Source : INSEE, RP 2018 - Fichiers détails

### Destinations des actifs occupés qui résident au sein de la commune en 2018



Source : INSEE, RP 2018 - Fichiers détails

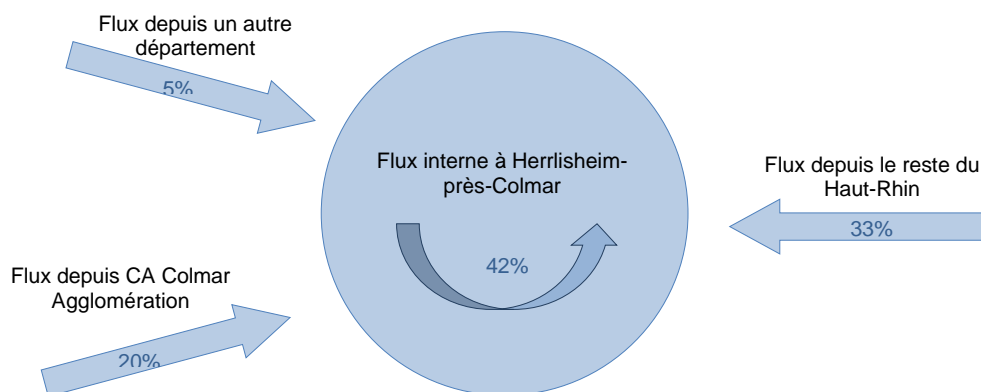
### 3.7. Provenance des travailleurs entrants dans la commune

42 % des des emplois de la commune sont occupés par des actifs résidents dans la commune.

ORIGINES	Effectifs	Pourcentage
Flux interne à Herrlisheim-près-Colmar	158	42%
Flux depuis CA Colmar Agglomération	75	20%
Flux depuis le reste du Haut-Rhin	126	33%
Flux depuis un autre département	20	5%
<b>Total des entrants et internes</b>	<b>378</b>	<b>100%</b>

Source : INSEE, RP 2018 - Fichiers détails

### Origines des actifs occupés qui travaillent au sein de la commune en 2018



Source : INSEE, RP 2018 - Fichiers détails



#### 4.1. Principaux services et équipements

##### *Services, commerces et entreprises recensés dans la commune en 2020*

<b>Services</b>	<b>01/01/2020</b>
Banque, Caisse d'Épargne	1
Agence postale	1
Réparation automobile et de matériel agricole	3
Plâtrier peintre	1
Menuisier charpentier serrurier	5
Plombier couvreur chauffagiste	3
Électricien	2
Entreprise générale du bâtiment	1
Coiffure	1
Restaurant-Restauration rapide	4
Agence immobilière	4
Institut de beauté-Onglerie	2
Boulangerie	1
Boucherie charcuterie	1
Librairie papeterie journaux	1
Station-service	1
École élémentaire	1
Médecin généraliste	1
Masseur kinésithérapeute	3
Gare de voyageurs d'intérêt local	1
Tennis	1
Terrains de grands jeux	2
Salles multisports (gymnases)	1
Agence de voyage	1
<b>Total</b>	<b>43</b>

Source : INSEE, BPE 2020

En 2020, la commune accueillait 43 entreprises, commerces, équipements et services sur son territoire. Herrlisheim apparaît correctement dotée eu égard à sa taille avec notamment la présence de services spécialisés ainsi qu'un panel d'équipements sportifs diversifié.

#### 4.2. Equipements scolaires

C'est au cœur du village, et autour d'une grande cour de récréation, que trois bâtiments accueillent les écoliers de la commune ; un premier pour les grands de l'élémentaire, un second pour la maternelle, et un troisième dédié à notre enseignement bilingue. Depuis 2008, l'école maternelle et l'école élémentaire ont fusionné pour devenir une école primaire.

## Année scolaire 2020/2021

Au total, neuf enseignant(es) assurent le bon déroulement des cours dans les classes monolingues, une classe bilingue cycle 2 et une section bilingue cycle 3.

L'école compte 155 enfants à la rentrée de septembre 2017.

### 4.3. Associations

La commune compte une vingtaine d'associations dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs.

## 5. Les transports

### 5.1. Moyen de transport principal utilisé lors du déplacement domicile-travail

	Pas de transport	Marche à pied (ou rollers, patinette)	Vélo (y compris à assistance électrique)	Deux-roues motorisé	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun
RP 2018						
Herrlisheim-près-Colmar	8,2%	1,8%	1,8%	0,6%	85,3%	2,4%
CA Colmar Agglomération	3,7%	8,7%	6,1%	1,0%	71,9%	8,7%
SCoT Colmar-Rhin-Vosges	3,7%	7,1%	4,9%	1,0%	76,2%	7,1%
Haut-Rhin	3,5%	5,4%	3,1%	0,9%	79,9%	7,1%

Source : INSEE, RP 2018 - Exploitation complémentaire

Le moyen de transport très largement privilégié dans la commune est la voiture) avec plus de 85 % des déplacements concernés.

### 5.2. Les transports en commun

Située sur la voie ferrée Strasbourg-Bâle, la commune est desservie, en semaine, par 35 trains (ou cars SNCF), 16 dans le sens Colmar-Mulhouse et 19 dans le sens Mulhouse-Colmar ; il s'agit là d'un atout de plus en plus significatif pour l'attractivité résidentielle de Herrlisheim.

La commune est desservie par la ligne de bus régulière interurbaine n° 440 Colmar-Guebwiller.

La partie urbaine Ouest de la commune (Herrlisheim vignoble) est desservie ponctuellement par la ligne TRACE n°26 (transport urbain de l'agglomération de Colmar).

### 5.3. Les transports routiers

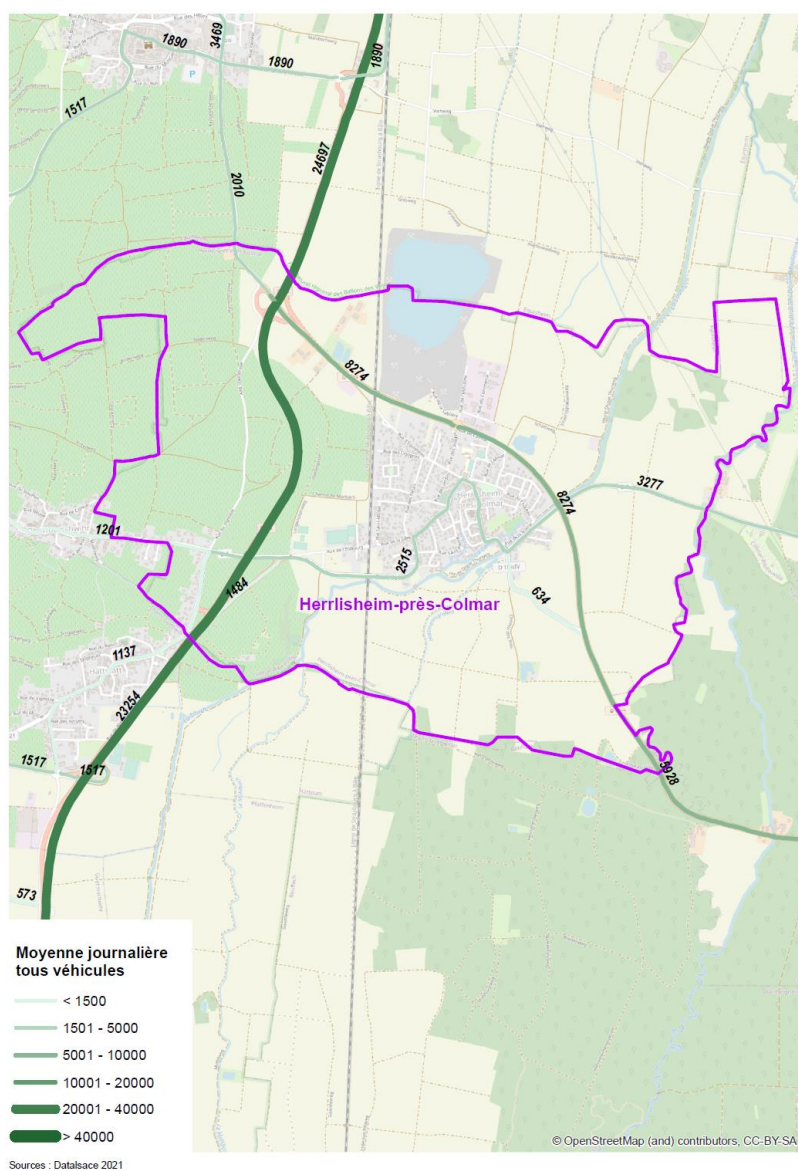
La situation de la commune de Herrlisheim articulée sur d'importants réseaux de communication, induit en retour des nuisances sensibles.

C'est la R.D. 83 qui draine, de loin, le trafic le plus important -le niveau de trafic n'évolue pas sensiblement-, sa localisation en retrait des secteurs habités en réduit l'impact.

Déviation nord de la commune, la R.D. 1bis connaît un trafic croissant ; c'est dans sa partie Ouest que le trafic est le plus important et que les nuisances concernent particulièrement les zones d'habitat riveraines situées au sud de la voie.

Au sein de la commune, dans le centre ancien, les possibilités de stationnement méritent d'être améliorées. Autour de la gare, la capacité de stationnement a été renforcée.

Carte de trafic (2019/TMJA) :



## 5.4. Les déplacements doux

La commune est traversée par deux pistes cyclables :

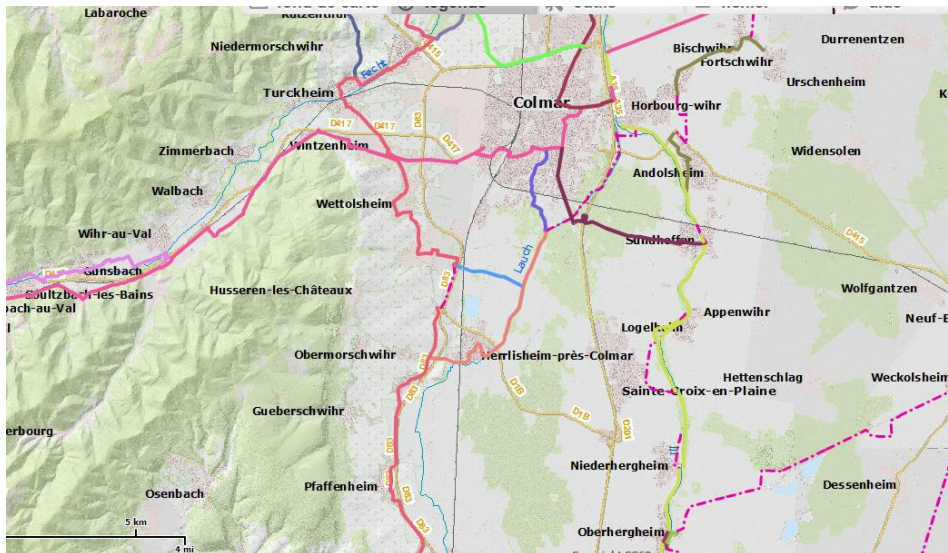
*La liaison Saint-Hippolyte-Colmar-Rouffach-Thann-Sentheim-Retzwiller*

- type de voie : chemin rural
- type d'aménagement : piste mixte
- revêtement : enrobé

*La liaison Horbourg-Wihr - Herrlisheim*

- type de voie : chemin rural
- type d'aménagement : piste mixte
- revêtement : enrobé

Le réseau intercommunal des itinéraires cyclables :



## 5.5. Le stationnement

Sont recensées dans la communes 310 places de stationnements matérialisées. A cela s'ajoutent un potentiel de 140 places non matérialisées.

Le parking de l'arrêt ferroviaire a été aménagé récemment (une vingtaine de places).

Les problèmes de stationnement sont plus prégnants dans le centre ancien du fait de la configuration des rues (venelles).

Aucun parking de co-voiturage n'existe sur le ban communal.

Places de stationnement  
Commune de Herrlisheim-près-Colmar



Source : DGI 2014, Recensement du stationnement - Commune de Herrlisheim-près-Colmar 2016

0 100 200 Mètres

## Zoom sur la zone urbaine



## 6. Les réseaux et services collectifs

### 6.1. Alimentation en eau potable

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (S.I.A.E.P.) approvisionne 16 communes dont Herrlisheim soit une population de 17 700 habitants en 2013. Le réseau correspondant s'étend sur 20 km. Le territoire desservi occupe la plaine et une partie du vignoble au pied des Vosges.

Le syndicat exerce les compétences suivantes :

- production,
- transport,
- protection des points de prélèvement,
- stockage,
- traitement,
- distribution.

Ce syndicat producteur-distributeur exploite deux forages, d'une profondeur de 20 mètres, situés dans la forêt de Rouffach et un troisième forage, d'une profondeur de 80 mètres, implanté dans la forêt du Kastenwald à Sundhoffen.

Environ 350 m<sup>3</sup> d'eau sont acheminés chaque heure vers des réservoirs d'une capacité totale de 3 900 m<sup>3</sup>, juchés sur les hauteurs d'Obermorschwihr.

Les forages situés à l'ouest de la commune, et qui ont induit les périmètres de protection actuellement en vigueur, ont été désaffectés ; toutefois le forage communal de Hattstatt demeure en fonction, justifiant le maintien de la servitude de protection.

Le rapport annuel du syndicat présente les informations suivantes concernant l'eau distribuée :

#### **Bactériologie**

Eau de très bonne qualité microbiologique. L'analyse a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restrictions d'usage. L'exploitant a mis en œuvre les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

#### **Dureté PH**

Eau dure (calcaire) – eau à équilibre

Dureté : 23,9°f (degré français) – pH : 7,6 (référence de qualité pH de 6,5 à 9).

#### **Nitrates**

Teneur moyenne : 30,7 mg/l

Teneur maximale : 36,0 mg/l

(Limite de qualité : 50 mg/l)

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte les limites réglementaires.

#### **Chlorures, sodium et fluor**

Teneurs moyennes en chlorures : 37,2 mg/l (référence de qualité : 250 mg/l)

Teneur moyenne en sodium : 15,2 mg/l (référence de qualité : 200 mg/l)

Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l (référence de qualité : 1,5 mg/l)

### **Pesticides**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

### **Micropolluants – solvants – radioactivité – autres paramètres**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

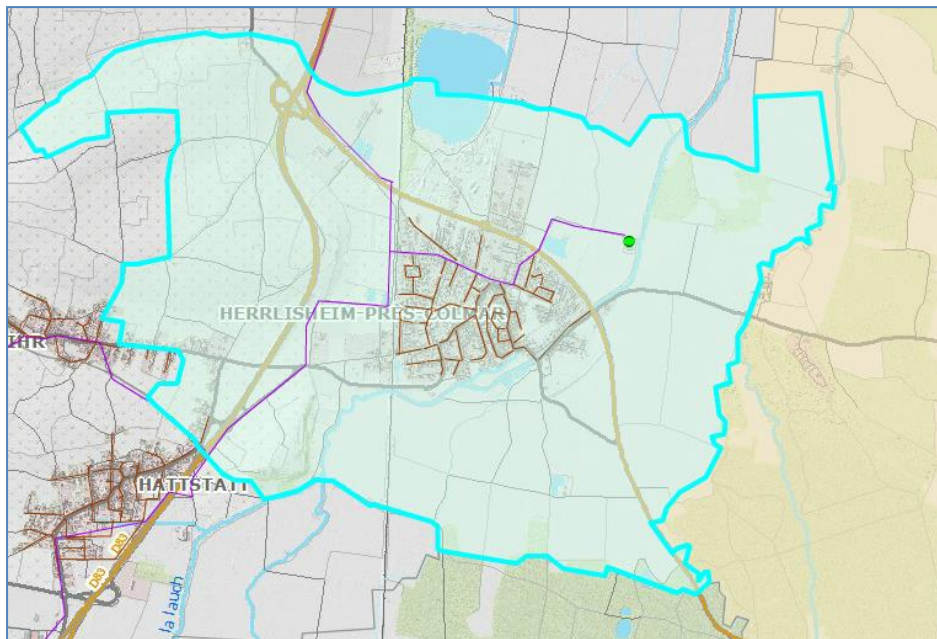
### **Conclusion sanitaire :**

l'eau produite et distribuée par le syndicat est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, elle est de très bonne qualité.

## **6.2. Assainissement**

La CAC est la structure compétente pour la gestion de l'assainissement au niveau local (régie). La commune est desservie par le réseau d'assainissement communal, aboutissant à la station d'épuration communale, située à 400 mètres au nord-est de l'agglomération, et qui répond entièrement aux besoins de la commune. Sa capacité est de 2400 EH (équivalent-habitant).

Le quartier d'Herrlisheim vignoble est raccordé sur le réseau de Hattstatt et à la station d'épuration d'Eguisheim.



Infogéo 68

L'actuel réseau communal est principalement de type séparatif, et six postes de relevage sont mis en place pour acheminer les effluents vers la station.

Les eaux pluviales sont généralement infiltrées sur place moyennant des puits perdus.



### 6.3. L'évacuation et l'élimination des déchets

Les ordures ménagères sont collectées par le Syndicat d'Élimination des Ordures Ménagères des Environs de Colmar deux fois par semaine ; le traitement est effectué à l'usine d'incinération des déchets ménagers de Colmar dans le cadre fixé par le plan départemental d'élimination des déchets.

Les autres types de déchets sont recueillis par les déchèteries intercommunales mise en place à Colmar et à Wintzenheim ; le Syndicat a mis également en place une collecte sélective de verre, papiers et vêtement dans le village de Herrlisheim.

## IV. Les enjeux

La commune de Herrlisheim-près-Colmar, située dans la couronne de l'agglomération colmarienne, bien desservie par les voies de communication, bénéficie d'une attractivité territoriale qui explique l'importance du développement démographique observé ces dernières années.

Les enjeux de développement consistent à maîtriser les pressions foncières observées, en encadrant le développement futur en tenant compte des documents supra-communaux avec lesquels le PLU doit être compatible (SDAGE, SCoT notamment...) dans l'objectif d'assurer un développement harmonieux et qualitatif.

Les différents enjeux recensés sont exposés ci-après.

## 1. Enjeux en matière de logements

- **Evolution tendancielle selon la structure par âge :**
  - La population des 65 ans et plus va continuer à progresser dans les prochaines années, conduisant à un accroissement sensible de cette tranche d'âge d'ici une vingtaine d'année.
  - Le vieillissement de la population à terme est également susceptible de générer de **nouveaux besoins** tels que des logements plus petits ou adaptés.
  - Forte pression urbaine, encadrer le développement démographique de manière à assurer la vitalité villageoise, en assurant une bonne adéquation avec le niveau d'équipement (école etc).
- Poursuivre la diversification des logements et veiller à conforter l'offre locative pour maintenir une dynamique de population jeune (en relation avec les équipements existants ou projetés, et dans l'objectif d'éviter des « pics »).
- Le traitement à l'échelle de la région colmarienne de la question d'une meilleure diffusion de l'offre locative publique. La gestion de la pression foncière et la maîtrise de l'étalement urbain.
- Forte pression urbaine.

## 2. Enjeux en matière d'équipements

Un des enjeux du PLU consiste à veiller à l'adéquation entre les équipements de base (écoles, petite enfance etc.) et l'évolution démographique.

La commune est dotée d'un bon niveau d'équipements sportif ; l'aménagement d'un skate parc est en projet pour répondre à la demande de la population (jeune).

La commune ne dispose pas d'une salle multi accueil adaptée ; la commune souhaite l'édification d'une nouvelle structure, adaptée aux besoins et répondant aux normes d'accessibilité.

### 3. Enjeux économiques

Herrlisheim-près-Colmar est également un pôle d'emplois. La zone d'activités localisée au Nord du village, et séparée de ce dernier par la voie de contournement, est aujourd'hui quasi totalement urbanisée (activités artisanales pour l'essentiel). Cette zone est proche des échangeurs situés sur la RN 83 et l'A 35, et est accessible sans transiter par le tissu bâti de la commune (position avantageuse).

Aujourd'hui la gestion des zones d'activités est de compétence de Colmar Agglomération. Les besoins seront à évalués à l'échelle de l'agglomération.

Un autre enjeu consiste à conforter et renforcer la vitalité du centre de la commune (commerces de proximité...).

### 4. Enjeux en matière de transports

- Poursuivre l'effort de renforcement de la desserte par les transports en commun ;
- Au niveau intra-urbain renforcer et compléter le maillage des circulations douces notamment en direction des nouveaux quartiers ;
- Prendre en compte les besoins en stationnements ;
- Assurer un fonctionnement cohérent et aisé de l'agglomération en limitant les impasses ;
- Assurer une bonne desserte des nouveaux quartiers ;
- Prise en compte du Plan de déplacements urbain.

### 5. Enjeux agricoles

- Préservation des terres agricoles et viticoles (AOC) dans un double objectif économique et paysager ;
- Inconstructibilité des espaces viticoles (SCoT) ;
- Proscrire le mitage au sein de l'ensemble des espaces agricoles ; définir les besoins réels des agriculteurs afin de limiter les possibilités de constructions en zone agricole, en intégrant dans la réflexion les enjeux environnementaux (risques d'inondation, enjeux paysagers) ;
- Prise en compte de besoins concernant l'accessibilité des parcelles agricole.

### 6. Enjeux environnementaux

- Prise en compte des corridors écologiques (trame verte et bleue).
- Prise en compte des risques naturels et notamment du PPRI.

- Conforter les efforts de protection et de valorisation des rives de la Lauch et prairies humides environnantes (site CSA, coulée verte).
- Protection des milieux naturels remarquables (zones humides etc.).
- Protection des berges et boisements le long des cours d'eau.
- Qualité et bon fonctionnement du système hydraulique (cours d'eau, gravière en eau, étangs).
- Dans une nécessaire prise en compte d'économie d'espace, il conviendra de favoriser au maximum les opérations d'ensembles, y compris dans les zones d'activités, moins consommatrices d'espace que l'urbanisation au coup par coup.

## **7. Les enjeux paysagers et de cadre de vie**

- Valorisation du patrimoine naturel (vignoble, abords du cours d'eau, espaces forestiers, site CSA etc.) et urbain (patrimoine historique du centre ancien).
- Poursuivre la valorisation des espaces publics, en s'appuyant également sur des trames vertes internes au tissu bâti, et notamment les sites de pré/jardins à proximité des ruines du château dans le centre du bourg (poumon vert).
- Prise en compte des perspectives sur le village depuis les grands axes de communication.
- Maintien de la compacité des entités agglomérées.
- Valoriser les entrées de ville.
- Prise en compte des perspectives paysagère sur la commune depuis les grands axes de circulation.
- Prise en compte des risques (PPRI notamment).



